

LE MOT DU MAIRE



~ SOMMAIRE ~

Le mot du maire2
Discours Cérémonie des Vœux 3
Adieux Jean-Paul Kerjean 4/5
Conseils municipaux6/12
Info GrandAngoulême12
Logements et commerces Roullet 13
Personnel communal 14
Infos municipales 15
Infos générales16/17
Soutien à l'économie locale 18/19
Entretien et Travaux20-21
Cela s'est passé22-23
Bibliothèque24
Associations25/29
Solidarité à Roullet29
Noël à Roullet30-31
Événements 2022 32

Édition :

Commune de Roullet-Saint-Estèphe

Mairie: 05 45 66 30 08 mairie@roulletestephe.fr

Directeur de publication :

Gérard ROY

Rédaction:

Commission Communication

Conception et réalisation : Agate Communication

05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Crédits photos:

Mairie de Roullet

Date de parution :

Janvier 2022

Photo de couverture :

Vue panoramique depuis les Meulières de Claix

2022, une nouvelle année... Mais toujours un contexte sanitaire incertain...

'année 2021, malgré une progression importante de la vaccination et une amélioration générale de la situation sanitaire, n'a pas répondu à l'espoir que nous avions placé en elle, qui était essentiellement une sortie de crise maîtrisée et programmée...

En clôture de cette année 2021, j'aurai une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés, notamment pour notre ancien maire Jean-Paul Kerjean dont l'action aura marqué durablement notre commune. A mon sens, il mérite de laisser une empreinte prégnante et durable qui témoignera de cette action au service d'une commune qu'il aimait profondément.

L'année 2021, malgré des retards en partie imputables à cette crise sanitaire, a été marquée par plusieurs réalisations dont quelques-unes de plus significatives sont :

- · La réalisation du giratoire d'accès à la nouvelle base logistique d'Intermarché.
- · La démolition des bâtiments et la dépollution du site de l'ancien garage à l'entrée nord du bourg.
- Le démarrage des travaux de construction du parc photovoltaïque de la forêt de la «Borne à Berniard».
- · La réfection et l'homologation de l'éclairage du stade de football de Monplaisir.
- La structuration de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le lancement de nouvelles actions en faveur des personnes les plus démunies, isolées ou fragiles.
- Une rentrée globalement réussie avec l'implication de tous les personnels administratifs, techniques et des écoles qui ont permis de répondre aux enjeux de scolarisation de nos enfants.

Malheureusement, quelques chantiers ont pris du retard et nous ne pouvons que le regretter. Je pense notamment à :

L'aménagement de la placette au centre bourg, le contentieux juridique étant toujours en cours, avec l'intervention des experts et hommes de loi,

La restauration intérieure de notre église Saint Cybard, conditionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), à la réalisation des études complémentaires sur le sous-sol, études nécessaires pour définir les travaux de consolidation de la structure principale. A noter que la DRAC est également un financeur important sans lequel nous ne pouvons réaliser cette restauration.

2022 devrait, malgré cet environnement toujours incertain, voir aboutir :

La mise en service du parc photovoltaïque de la «Borne à Berniard».

La mise en service début janvier de la nouvelle base logistique d'Intermarché.

La finalisation des études et la présentation du projet d'aménagement de l'entrée nord du bourg de Roullet, espace à vocation de commerces, d'habitat et de locaux paramédicaux.

La réalisation de la seconde phase de la rénovation énergétique de notre salle des fêtes (isolation externe...).

Le développement des actions de solidarité conduites par le CCAS, avec tous mes remerciements à la quinzaine de bénévoles impliqués dans ces actions.

Bien sûr mon souhait le plus cher, est, qu'enfin la vie associative sportive et culturelle, qui a connu un regain au dernier trimestre 2021, puisse se développer pleinement en 2022. C'est un vecteur essentiel du lien social permettant, via les convivialités qui accompagnent ces manifestations, de retrouver de la joie et une communication, certes informelle, mais plus large, entre nous tous, élus et habitants. C'est un volet de notre action qui nous manque depuis maintenant presque deux ans.

Alors, terminons sur une note d'optimisme et de confiance en l'avenir. Construisons cet avenir avec sérénité et que chacune et chacun y trouve sa place et son plein épanouissement.

Mes plus sincères amitiés et mes meilleurs vœux à toutes et à tous.

Gérard ROY, Maire de Roullet-St-Estèphe

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Gérard Roy EQUIPE DE RÉDACTION :

(Commission Animation Vie Locale, Communication)

M^{mes} Patricia Thomas, Valérie Mazeau, Marielle Vicard,
Christelle Boissinot-Granet, MM. Gilles Moussion, Bruno Chabot,
Marc Forestier, Christian Cuisinier, Jérôme Roucher

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

(fermée au public mardi après-midi et samedi) : Du lundi au jeudi : 8h30/12 h • 13h30/17h30 Le vendredi : 8h30/12h • 13h30/17h

Le vendredi : **8h30/12h • 13h30/17h** 42. rue Nationale 16440 Roullet St-Estèpbhe

Tél. : 05 45 66 30 08

Site Internet: http://www.roullet-saint-estephe.fr/

DISCOURS DU MAIRE CÉRÉMONIE DES VŒUX

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, fort préoccupante, et des directives gouvernementales, la cérémonie des vœux du Maire et de la Municipalité prévue le vendredi 14 janvier 2022 a été annulée. En voici néanmoins la trame de l'intervention de Gérard Roy, maire de Roullet Saint-Estèphe.

Cérémonie des vœux 2022

Mesdames Messieurs les élus, chers concitoyennes et chers concitoyens,

Bonsoir à toutes et à tous, et c'est avec le plus grand plaisir que je vous accueille ce soir pour vous présenter avec toute la municipalité mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Cette année 2021 après une année 2020 plus que compliquée, est encore malgré tout passée très vite. La période reste néanmoins incertaine, la Covid est toujours présent, il évolue constamment et probablement nous devrons apprendre à vivre avec. Heureusement la vaccination est là, et nos personnels de santé toujours présents et motivés malgré des sollicitations quasi continuelles. Ils ont toute notre reconnaissance et nous les remercions vivement.

J'aurai aussi une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté en 2021, notamment notre ancien maire Jean-Paul Kerjean parti tout récemment. J'y associerai tous ceux qui ont été victimes des aléas climatiques et même si seuls des dégâts matériels sont à déplorer, c'est toujours douloureux pour ceux qui en sont victimes.

Pour revenir à notre commune, je commencerai par un arrêt sur image 2021 toujours utile, en rappelant brièvement quelques réalisations et évènements majeurs :

- la réalisation du giratoire d'accès à la nouvelle base logistique du Groupe Intermarché
- le démarrage des travaux du chantier du parc photovoltaïque de la Forêt de la «Borne à Berniard»
- la démolition des bâtiments et la dépollution du foncier à l'entrée nord du bourg de Roullet par l'EPF qui assure une maîtrise d'ouvrage déléguée
- la réfection et l'homologation de l'éclairage du stade de football de Monplaisir, certes avec maintes péripéties et un retard significatif
- la structuration et la professionnalisation de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec le lancement de nouvelles actions en faveur des personnes les plus démunies, isolées ou fragiles
- enfin la réalisation de travaux de voirie/eaux pluviales, résultat d'un effort financier conséquent qui sera à poursuivre
- une vie associative et culturelle relancée et innovante.

Malheureusement, quelques chantiers ont pris du retard pour diverses raisons, notamment :

- La restauration intérieure de notre église, des études complémentaires de sécurisation de la structure s'avérant nécessaires avant d'engager cette nouvelle phase, ceci, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- L'aménagement de la placette près de cette même église, dont le redémarrage est tributaire de l'avis des experts et de l'aboutissement du contentieux juridique en cours. Délai probablement assez long et que nous ne maîtrisons pas.

Après cette rapide rétrospective 2021, me direz-vous, quel est le programme pour 2022 ?

Pour 2022 et sans être exhaustif, je citerai :

• La mise en service du parc photovoltaïque de la forêt de la «Borne à Berniard» à mi-année

- La réalisation de la seconde phase de rénovation énergétique de notre salle des fêtes, murs extérieurs et portes battantes
- La finalisation des études d'aménagement de notre projet dédié aux commerces, à des locaux paramédicaux et à de l'habitat à l'entrée nord du bourg
- Enfin la mise en service de la nouvelle base logistique Intermarché, projet certes privé, mais qui va impacté durablement notre commune, pour notre plus grand plaisir sur les plans économique et emplois
- La poursuite des études relatives au projet d'un centre de santé en lien avec 3 autres communes limitrophes et le centre de soins des Glamots
- La poursuite de notre effort en termes de voirie et eaux pluviales.

Plusieurs autres projets sont esquissés mais il est prématuré d'en parler ce soir.

En conclusion, je voudrais souligner le dynamisme de notre commune, une attractivité que nous pouvons mesurer par l'évolution de la population mais aussi par le nombre de documents d'urbanisme à instruire.

- Cette attractivité est en grande partie due à notre positionnement à proximité d'axes de transports. Certes cela peut également générer quelques nuisances, nous en sommes conscients et les actions auprès de la Préfecture sont régulières. Ainsi pour la LGV, un premier pas a été franchi avec la réalisation d'études complémentaires prenant en compte non seulement le bruit moyen mais également celui maximum... C'est une première étape, mais le chemin sera long.
- Cette attractivité est aussi due à une **fiscalité maîtrisée** que nous faisons tout pour conserver. A cette occasion je donnerai un coup de chapeau à nos entreprises et notre tissu économique sans lequel la commune ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Je veux aussi remercier toute l'équipe municipale qui m'entoure et m'a constamment apporté son soutien, je remercie également les personnels communaux administratifs, techniques et des écoles, sur qui l'on peut toujours compter même lors des aléas climatiques que nous avons rencontrés (inondations, tempêtes...). Je les ai vus à l'œuvre, pour relever divers défis et ils ont ma pleine confiance.

J'exprimerai tout le plaisir que nous avons à accueillir les nouveaux arrivants en 2020 puisqu'il n'y a pas eu lieu de cérémonie cette année là, et bien sûr 2021. Pour les présents j'espère que nous aurons l'occasion d'échanger dans un instant.

Enfin je remercierai tous les bénévoles si nécessaires au fonctionnement de nos associations mais aussi au fonctionnement du CCAS avec une quinzaine qui se sont portés volontaires pour mettre en œuvre les actions que nous avons initiées en 2021 et qu'il convient de conforter, voir développer en 2022.

Il me reste à me faire le porte parole de l'ensemble du conseil municipal, pour vous souhaiter d'abord une bonne santé, c'est primordial, ensuite à vous exprimer tous mes vœux de réussite et de bonheur tant sur les plans personnels que professionnels et un zeste d'humour et de rire, autant d'ingrédients nécessaires pour bien vivre ensemble.

Merci de votre attention, Gérard ROY

ADIEU JEAN-PAUL KERJEAN

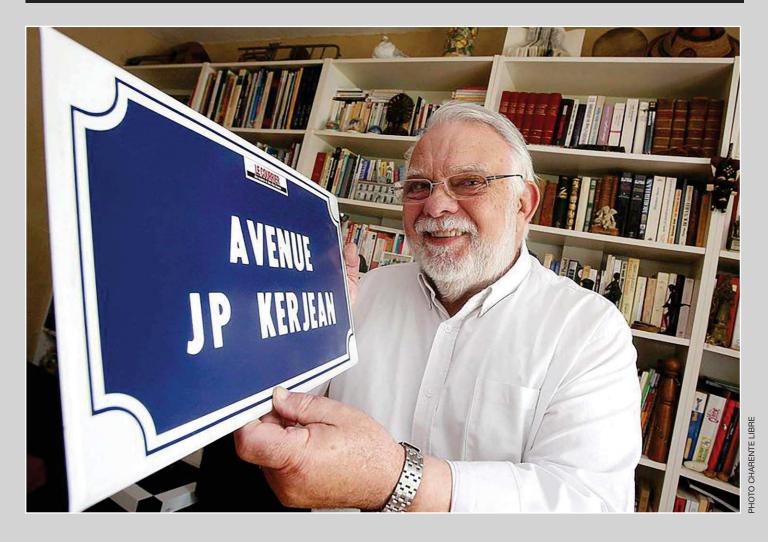


FIGURE EMBLEMATIQUE DE LA VIE LOCALE (ET CHARENTAISE)
HOMME DE CARACTERE, HOMME DE CONVICTIONS, HOMME DE CŒUR

Jean-Paul KERJEAN

est décédé dans la nuit du 18 au 19 novembre 2021, à l'âge de 78 ans.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 23 novembre à Roullet.

'église était bien trop petite pour accueillir proches, amis, anciens collègues de la DCN et du conseil départemental, politiques ou non, élus des municipalités actuelle et passées, venus lui rendre hommage, lui dire un dernier adieu. Franck Certin, l'ancien curé de la paroisse aujourd'hui à Cognac, était venu officier tout spécialement à la demande même de Jean-Paul Kerjean de son vivant et a évoqué nombre de souvenirs de l'ancien maire au caractère bien trempé, clivant parfois, tout au service de sa commune, bon vivant toujours.

Toute une vie au service de sa commune : élu pour la première fois en 1971 à l'âge de 28 ans sous René Dexmier, au total 8 mandats dont 6 de maire de 1983 à 2014 (date à laquelle il renonça à se représenter au profit de Gérard Roy) soit 43 ans d'exercice (mais aussi conseiller général de 1988 à 1994).

Homme de caractère, toujours disponible pour ses administrés, il mit sa compétence tout au service de sa commune par l'acquisition en 1986 et l'aménagement de **la plaine des Glamots** sur 20 ha, (enviée par beaucoup de communes), en accueillant en 1991 la **Bibliothèque Départementale de Prêt** (aujourd'hui SDL : Service Départemental du Livre), puis à l'origine de la création du **Centre de Rééducation fonctionnelle des Glamots** inauguré le 9 juillet 1992 pour lequel il s'est battu comme un lion pour vaincre nombre d'oppositions (sa fierté comme il aimait à dire).

Jean-Paul Kerjean aura ainsi marqué de son empreinte plus de quarante ans de vie publique et politique charentaise.

ALLOCUTION DU MAIRE GÉRARD ROY LORS DES OBSÈQUES DE JEAN-PAUL KERJEAN

ROULLET, LE 23/11/2021

Jean-Paul,

1 - Le 19 novembre, la commune que je représente a vu le départ d'un de ses enfants, qui restera de très longues années, présent dans sa mémoire.

Né à La Couronne, commune voisine, j'ai personnellement croisé ton papa lors de ses tournées de commerçant ambulant dans nos villages, où tous les mois il était très attendu, notamment pour que nos parents puissent nous habiller... Mais en 1965, suite à ta rencontre avec Françoise, tu deviens résident de notre commune de Roullet, rue du canal, domicile que tu n'as plus quitté.

Bien vite, ton intérêt pour la vie publique va être un des fils conducteurs de ta vie professionnelle et active.

Ainsi à 28 ans, en 1971, tu rejoins l'équipe municipale de René Dexmier, par ailleurs mon oncle, et le mandat suivant tu prends des responsabilités d'adjoint. Quand celui-ci décide d'arrêter en 1983, tu franchis le pas pour conduire une nouvelle liste. C'est ainsi que tu exerceras les fonctions de maire de 1983 à 2014 soit 5 mandats.

Parallèlement, tu es devenu conseiller général du Département de 1988 à 1994. Tu as également siégé et accompagné la communauté de communes «Charente Boême Charraud» pendant plusieurs mandats, celle-ci ayant rejoint en 2017 l'agglomération du GrandAngoulême.

Enfin tu as présidé de nombreuses années le centre de gestion du Département, organisme moins connu mais oh combien essentiel, puisqu'il soutient les communes dans la gestion administrative de leurs personnels.

Cette vie publique intense, elle est indéniable et méritoire. J'en profite aussi pour excuser Xavier Bonnefont, Président de l'agglomération qui m'a demandé de bien vouloir le représenter. Il s'associe à nous tous pour ce départ.

2 - Mais in fine, que doivent retenir les habitants de cette commune après toutes ces années où tu l'as conduite ?

D'abord, la naissance et l'installation du centre de rééducation des Glamots auquel tu tenais beaucoup et qui était ta fierté. Sois tranquille, c'est une vraie réussite....

Mais sans être exhaustif, il convient de signaler de nombreuses autres réalisations telles que :

- L'installation de la bibliothèque Départementale,
- L'acquisition de la plaine des Glamots et des bâtiments associés,
- La construction d'un l'ensemble sportif gymnase et Dojo, toujours aux Glamots,
- L'accompagnement des chantiers de déviation de la RN 10,
- La réalisation d'un nouveau parking aux écoles,
- La rénovation des réseaux et de la voirie du centre bourg, pour n'en citer que quelques-uns ou les principaux.

Cette empreinte comme tu le vois, elle est prégnante, et restera indélébile. Elle doit rester dans la mémoire de ses habitants actuels et futurs.

Alors Jean-Paul, j'en prends l'engagement, je ferai en sorte, bien sûr avec l'assentiment de ta famille, que cette empreinte soit rapidement symbolisée, pourquoi pas un complexe Jean-Paul Kerjean aux Glamots ? Ou toute autre idée qui s'avérerait plus judicieuse...

3 - Sur plan plus personnel, je dirai que là aussi, tu as marqué la commune avec quelques traits qui te caractérisent :

- D'abord une forte et sacrée personnalité sans laquelle, peut être tous ces chantiers n'auraient pu être conduits avec succès, mais aussi parfois source de quelques déboires...
- Puis une grande sensibilité que pouvait cacher, au premier abord ta forte personnalité, mais ton grand cœur était toujours là, nous le sentions par la passion qui accompagnait tes actes,

J'ajouterai aussi et ton parcours en atteste, l'amour que tu as porté à cette commune et à son développement. C'était une grande partie de ta vie et nous reconnaissons tous l'attachement que tu y portais. Ces traits, au même titre que les réalisations matérielles doivent aussi rester présents dans la mémoire de nos concitoyens.

Alors Jean-Paul, sois rassuré, pars tranquille, j'accompagnerai personnellement toutes ces actions de mémoire.

En ces instants toujours douloureux, ce sera un bien maigre réconfort pour ta famille, mais ils peuvent compter sur mon soutien, ma sympathie ainsi que sur celle de l'ensemble du conseil municipal.

Au revoir Jean-Paul.



DERNIER DISCOURS

(extrait)

de M. Jean-Paul KERJEAN,

Maire honoraire

Lors de l'Inauguration de l'Espace des GLAMOTS, le samedi 9 avril 2016

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont souhaité dénommer les espaces publics nouvellement créés aux Glamots, et c'est avec grand plaisir que j'ai accepté de participer à cette cérémonie comme maire honoraire.

Ancienne propriété de M. et M^{me} FAYES, tenue par M. et M^{me} DANEAU Gustave les fermiers, cette ferme, composée d'une maison de maître, étables, cellier et un élevage industriel de poules a été repensée et transformée au gré des contraintes budgétaires en salles fonctionnelles destinées à l'animation et

à l'accueil du monde associatif. La nouvelle municipalité et son conseil ont poursuivi et terminé la réalisation de ce projet.

En proposant de donner les noms d'Henri Veaux à la Maison des Associations et de Jacques Lacroix au pôle culturel, je vois là un bel hommage rendu à nos collègues très impliqués dans la bonne marche de notre commune...



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

1 - Régularisation impasse Charles Perrault

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors de la liquidation de la succession B., Maitre Chauveau a informé la commune qu'une parcelle leur appartenant se situait sur la chaussée devant les écoles.

Après vérifications sur le cadastre il apparait que chaque riverain possède une partie de la chaussée devant sa maison. Les riverains, lors d'une réunion en mairie ont accepté de régulariser cette situation à l'€ symbolique. Pour ces raisons, un bornage a été réalisé et un nouveau plan d'arpentage a été adressé aux services du cadastre afin de numéroter ces nouvelles parcelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal SE PRONONCE sur l'acquisition à l'€ symbolique des parcelles ZK 49-106 et B 530-533-535-261-542-543-537-540, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent et AUTORISE cette nouvelle voirie à intégrer le domaine public communal.

2 - Rétrocession de voirie - route des Cyprès

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que Me DAMBIER-COUPILLAUD l'a contacté par courrier le 16 novembre 2020 pour l'informer que lors de la liquidation de la succession de l'indivision B. il est apparu que les parcelles A 1331 et 1324 leur appartenant, faisaient partie intégrante de la chaussée et des accotements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la rétrocession à la commune des parcelles A 1331 et 1324 appartenant aux consorts B., et ce à titre gratuit, les frais d'acte étant à la charge des consorts B., AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent et AUTORISE l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal.

3- Régularisation La Boucharderie

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la délibération D-2020-8-6 l'autorisait à lancer la procédure de régularisation permettant ainsi de créer la voie existante sur le terrain «route de la BOUCHARDERIE» et inexistante au cadastre et de supprimer la voie existante sur le cadastre qui traverse en fait le jardin de Mme C..

Pour ce faire, une enquête publique de déclassement conjointe avec la commune de Claix a permis de déclasser ces éléments.

Une estimation réalisée par les Domaines a évalué le montant des transactions au prix de l'€ symbolique.

Un bornage établi par le cabinet BOUCARD a permis de délimiter toutes les parcelles, ainsi la commune de Roullet St-Estèphe cède à MME C. 412 ca et MME C. cède à la commune de Roullet St-Estèphe 481 ca.

A l'unanimité le Conseil Municipal SE PRONONCE sur la cession de 412 ca et l'acquisition de 481 ca (Commune de Roullet St-Estèphe/ M. et MME C.) au prix de l'€ symbolique, ACCEPTE de prendre en charge la moitié de l'acte d'acquisition de Mme C. (autre moitié commune de Claix), AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent et AUTORISE cette nouvelle voirie à intégrer le domaine public communal.

4 - Régularisation Le Plessis - base logistique ETCHE (anciennement ITM)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'ancienne base Intermarché a été cédée à la société ETCHE en 2020.

Pour ces raisons, la régularisation de la partie du chemin rural déclassé sur laquelle se trouve la clôture de la base n'avait pas été réalisée car ITM souhaitait que cette transaction ait lieu avec ETCHE pour éviter des actes notariés multiples.

A l'unanimité, le conseil municipal SE PRONONCE sur la cession de la portion de 1 060 m2 du chemin, rural déclassé, longeant la parcelle H 1200 à la société ETCHE comme définit sur le projet de division, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la cession au prix estimé par les Domaines de 10,58€/m et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent.

5 - Cession de logements des écoles à LOGELIA

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération D_2020_5_3 du 9 juin 2020, le conseil municipal donnait son accord de principe à la vente de ces deux logements au prix de 130 000€.

Une estimation réalisée par les Domaines a évalué le montant des transactions au prix de 143 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (soit un prix minimum de 128 700€).

Pour ces motifs le prix initialement convenu avec LOGELIA de 130 000€ correspond à cette estimation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la vente à LOGELIA des deux logements des écoles au prix de 130 000€ et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent.

6 - Mise à disposition de personnel auprès d'EFFERVESCENTRE

Dans le cadre des relations entre la Commune et le Centre Social Effervescentre, il a été proposé de mettre des agents communaux à disposition d'Effervescentre aux fins d'animation et de surveillance de la garderie.

Cette mise à disposition a pris effet le 02 septembre 2021 pour une durée d'un an.

Six agents municipaux possèdent les compétences nécessaires pour occuper cet emploi et peuvent être détachés pour effectuer des missions relatives à la garderie.

Les six agents ont donné leur accord à la mise à disposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit de six agents de la commune au profit du Centre Social Effervescentre pour une durée d'un an, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante (celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel de l'agent) et tout acte nécessaire, à la condition que la disposition de l'article 4 demandée par la commune soit maintenue, à savoir : «en cas d'absence du salarié mis à disposition, l'employeur d'accueil assurera le remplacement et facturera à l'employeur signataire le coût de celuici, uniquement pour les arrêts de maladie ordinaire de plus de 15 jours, et dans la limite des montants reversés par l'assurance de l'employeur signataire, au prorata du volume horaire de la mise à disposition.»

7 - Création de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'étude des avancements de grade possibles au sein de la collectivité, il est nécessaire de créer des postes à compter du 1er octobre 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Agent polyvalent service administratif et accueil	Adjoint administratif principal 1ère classe	С	0	1	TC
Responsable des services techniques	Technicien principal 2 ^{ème} classe	В	0	1	TC
Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments, espaces verts et voirie	Adjoint technique principal 2ème classe	С	0	1	TC
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	Adjoint technique principal 1ère classe	С	0	1	TNC : 31,5h

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le tableau des emplois et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8 - Nouvelle convention des services «Santé, hygiène et sécurité au travail»

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- Médecine du travail : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, suit déià notre collectivité;
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;
- Conseil en hygiène et sécurité : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;
- Dispositif de signalement: Depuis le 1er mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- \bullet Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- · Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : plateforme seule : 0,01%

Fonction de référent externalisée : 0,03%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ADHERE à la convention de service «Santé, hygiène et sécurité au travail» du Centre de Gestion SOUSCRIT aux services suivants : Médecine du travail + Conseil en hygiène et sécurité Dispositif de signalement : plateforme numérique seule plateforme + fonction de référent externalisée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de service «Santé, hygiène et sécurité au travail» avec le Centre de Gestion de la Charente et AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

9 - Convention de formation - Démarche HACCP et analyse des risques

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Charente pour une formation portant sur La démarche HACCP et l'analyse des risques.

Cette formation concerne un agent et s'élève à 384 € HT par personne, en prenant en compte les frais de repas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de formation professionnelle.

10 - Admission en non-valeur

La Trésorerie de la Couronne informe la commune que des créances ont irrécouvrables, les redevables étant insolvables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE l'admission en non-valeur de titre datant de 2013, 2019 et 2020 pour un montant de 543,40€ et relatif aux frais de cantine et de transports scolaires (5 familles).

11 - Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- La mairie d'Angoulême sollicite l'accord du Conseil Municipal concernant l'application d'un tarif forfaitaire de 442,21€ (443,70€ l'année précédente) par élève fréquentant les établissements publics préélémentaires et élémentaires de la commune d'Angoulême. Deux élèves domiciliés à Roullet sont scolarisés à Angoulême depuis plusieurs années ;

Le Conseil Municipal APPROUVE le principe de l'application du tarif forfaitaire de 422,21€ par élève pour les élèves scolarisés à Angoulême et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Pour la commune de St-Yrieix, l'adjointe en charge des affaires scolaires précise qu'elle n'a pas signé de dérogation pour l'élève concerné. De ce fait, le Conseil Municipal ne se positionne pas sur la demande.

12 - Cimetière n°1- Vente de monuments funéraires d'occasion

Depuis plusieurs années, la commune de Roullet Saint-Estèphe a entrepris, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du CGCT, de lancer des procédures de reprise des concessions funéraires en l'état d'abandon.

La circulaire ministérielle n° 93-28 du 28 janvier 1993 mentionne que les monuments et signes funéraires installés sur les concessions à l'état d'abandon appartiennent au domaine privé de la commune et que celle-ci peut en disposer comme bon lui semble.

Le cimetière n°1 de Roullet se trouve dans le périmètre des bâtiments de France, les monuments qui ont un aspect architectural doivent donc être conservés.

Deux caveaux sont actuellement destinés à une reprise, sur les emplacements R1-C-148 et le R1-C149. (C 148 et le C 149). Le C 148 dispose de 6 places, sa valeur est estimée à 4500€ (valeur neuve estimée à 40 000 à 45 000€ si à construire en pierres de taille à l'identique), le coût de l'exhumation et de sa restauration est chiffré quant à lui à 2 600€. Le C 149 a une valeur estimative de 2000€, le coût de l'exhumation et de sa restauration est chiffré à 380€.

Les exhumations et travaux pourront être réalisés deuxième quinzaine de septembre. Une fois les monuments restaurés, ils seront donc livrables aux potentiels acheteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les montants suivants :

- · 4500€ plus le coût de la concession pour l'emplacement C 148,
- 2000€ plus le coût de la concession pour l'emplacement C 149.

13 - Fonds dédiés EFFERVESCENTRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la crise sanitaire a obligé Effervescentre à fermer ses portes et mettre en attente une partie de la réalisation de son projet social global 2019-2022. Des tiers financeurs ont, quant à eux, conformément à leur engagement, versé une subvention pour la réalisation de celui-ci.

L'association se doit d'affecter les ressources non utilisées sur la ligne d'écriture des fonds dédiés (ressources non utilisées, perçues par l'association et affectées par les tiers financeurs à un projet précis). Suite au calcul effectué avec le commissaire aux comptes, le montant des fonds dédiés pour la commune de Roullet Saint-Estèphe est de 11 475€.

L'association propose à la commune la répartition suivante :

- 1000€ sur le travail de réécriture des conventions avec un juriste (coût de prestation de 5 000€),
- Affectation de 5015€ pour maintenir le montant de la subvention 2021 en fonction du besoin estimé de l'association,
- Le solde correspondant à 5 460€ resterait à la disposition de la commune pour construire sur l'année 2021-2022 un projet d'intérêt communal.

Monsieur le Maire propose d'affecter 5015€ pour maintenir le montant de la subvention 2021, le solde resterait à la disposition de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter 5015 € à Effervescentre au titre des fonds dédiés.

14 - Tarif livraison de matériel par les Services Techniques

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que suite à la réunion de municipalité du 21 avril 2021, il est proposé les conditions suivantes pour la location de matériel (chaises et tables) par des particuliers :

- Prise du matériel en une seule fois, afin de limiter le temps d'attente sur site des agents.
- Si cela n'est pas possible, livraison en une seule fois par les Services techniques sur la base d'un coût forfaitaire de 55€.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

15 - Conventions entre GrandAngoulême, la commune et Logélia pour la participation à la réalisation de logements sociaux sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) de GrandAngoulême 2020-2025 définit les besoins en logement et en hébergement sur le territoire de l'agglomération avec pour objectif de favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Au regard de ces éléments, GrandAngoulême a approuvé un nouveau règlement de participation financière pour sa politique de l'Habitat et lancé un appel à projets pour la période 2021 sur les axes suivants :

- · La production nouvelle de logements locatifs sociaux,
- · La production d'hébergements et de logements locatifs sociaux,
- · La production d'hébergements et de logements d'urgence.

La commune étant déficitaire eu égard à la loi SRU en termes de logements locatifs sociaux, par délibération du 8 juillet 2021, le Conseil Communautaire de GrandAngoulême a approuvé la programmation de logements publics 2021, dont la participation à LOGELIA pour la réalisation d'un logement locatif public (PLUS) situé rue Nationale à hauteur de 3 850€. La participation prend la forme d'un apport en nature ou d'un apport en numéraire. Représentant au minimum 20% du montant de la subvention allouée par Grand Angoulême au Bailleur au titre de l'opération, objet des présentes, la participation de la Commune s'élève à la somme de 770€ sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la participation de la commune à hauteur de 770€ sous forme de subvention et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation pour la réalisation de logements sociaux par LOGELIA.

16 - Conventions entre GrandAngoulème, la commune et l'OPH pour la participation à la réalisation de logements sociaux sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) de GrandAngoulême 2020-2025 définit les besoins en logement et en hébergement sur le territoire de l'agglomération avec pour objectif de favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Au regard de ces éléments, GrandAngoulême a approuvé un nouveau règlement de participation financière pour sa politique de l'Habitat et lancé un appel à projets pour la période 2021 sur les axes suivants :

- · La production nouvelle de logements locatifs sociaux,
- · La production d'hébergements et de logements locatifs sociaux,
- · La production d'hébergements et de logements d'urgence.

La commune étant déficitaire eu égard à la loi SRU en termes de logements locatifs sociaux, par délibération du 8 juillet 2021, le Conseil Communautaire de GrandAngoulême a approuvé la programmation de logements publics 2021, dont la participation à l'OPH pour la réalisation de neuf logements locatifs publics (4 PLUS et 5 PLAI) situés à La Fouillouse, lotissement des Charmes à hauteur de 42 000€. La participation prend la forme d'un apport en nature ou d'un apport en numéraire. Représentant au minimum 20% du montant de la subvention allouée par Grand Angoulême au Bailleur au titre de l'opération, objet des présentes, la participation de la Commune s'élève à la somme de 8 400€ ou un apport en nature du type foncier, VRD etc.

La Commune ayant réalisé un chemin d'accès ainsi que l'extension du réseau incendie du secteur pour alimenter les lotissements à hauteur de 29 061€ TTC, Monsieur le Maire propose que cela soit reconnu comme participation communale et qu'elle n'ait pas à verser un montant supplémentaire (8 400€). Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la participation de la commune en nature à hauteur du montant des travaux réalisés (29 061€) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation pour la réalisation de logements sociaux par l'OPH.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

1 - Choix du porteur de projet dans le cadre de la réhabilitation de la friche Croisé

Monsieur Pichon rappelle à l'assemblée que l'EPF a lancé un appel à projet, reprenant le cahier des charges définie par la commune quant à la réhabilitation de la friche Croisé située à l'entrée nord du bourg.

Deux porteurs de projets ont répondu et ont été reçus en audition le lundi 20 septembre 2021.

Les deux projets ont été présentés en Groupe de Travail Economie-commerce, puis en réunion de municipalité. Les points positifs et les aspects à revoir de chacun d'entre eux ont été détaillés.

Monsieur Pichon présente les deux projets en séance analysés essentiellement d'un point de vue urbanistique et financier.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur la proposition commune faite par le groupe de travail économie-commerce et la réunion de municipalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affiche sa préférence pour le projet présenté par AMETYS.

2 - Acquisition parcelle E 612 - La Poste

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune n'a pas souhaité acquérir les bâtiments de La Poste rue Nationale. Cependant lors des échanges avec La Poste nous nous sommes aperçus que la parcelle E 612 constituant une partie de la place devant la Maison Pour Tous n'appartient pas à la commune mais à La Poste (Poste Immo). Cette parcelle est bitumée et comporte des réseaux notamment l'éclairage public. La commune a fait part à La Poste de sa volonté d'acquérir la parcelle E 612 d'une superficie de 574 m2, afin de régulariser cette situation rapidement.

Une proposition a été faite par La Poste le 21 septembre dernier pour un montant de 5 000 € hors taxes, hors droits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE l'acquisition de la parcelle E 612 au prix de 5 000€ hors taxes, hors droits, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

3 - Cession ancienne boucherie - Parcelle E 212

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les locaux de la boucherie sise 12 rue Froide appartenaient à la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud, puis lors du transfert des biens, suite à la fusion des EPCI, la parcelle E 212 est devenue propriété de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Par délibération du conseil communautaire du 27 mai 2021 et par délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2021, la parcelle E 212 est transférée à la Commune, transfert validé par acte administratif en date du 07 juillet 2021. Par délibération D-2021-4-1 du 13 avril 2021, la commune a validé la conclusion d'un bail commercial à titre précaire pour la boucherie au nom de Monsieur D., gérant de l'Auto-école 3,2,1... Permis, dans l'attente de pouvoir signer la cession de ces locaux. Les Domaines ont rendu l'estimation de ces biens le 03 mars 2021 pour un montant estimé de 117 000€. La marge d'appréciation pouvant être de 10 % soit un montant minimum de 105 000€, considérant que des travaux sont à réaliser par Monsieur D. notamment la réfection de la toiture, le prix de la cession est conclu au prix de 95 000€. Toutes les conditions étant désormais réunies pour permettre la cession de la parcelle E 212 à Monsieur D. Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la cession de la parcelle E 212 au prix de 95 000€ et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte y afférent.

4 - Constitution de servitude d'écoulement d'eaux pluviales

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Maître C. a récemment contacté le service urbanisme de la commune lors de la signature d'un compromis de vente des parcelles ZW 84 et 85 appartenant à Monsieur D. car sur la parcelle ZW n° 85 est installée une pompe de relevage depuis la création du lotissement Le Hameau des Ouchettes créé par Monsieur D.

De plus sur le plan de division établi par Monsieur B., il a été porté une servitude d'écoulement d'eaux pluviales au profit de la commune. Afin de réitérer cette servitude dans l'acte définitif, Maître C. demande une délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude d'écoulement d'eaux pluviales.

Cette servitude sera bien entendu consentie par Monsieur D. et ses acquéreurs à titre gratuit puisqu'elle découle de la situation des lieux.

Pour ces motifs, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude d'écoulement d'eaux pluviales.

5 - Adhésion à la convention de participation pour le risque santé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 octobre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTÉ

Il informe l'assemblé qu'au terme de cette mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE avec une tarification par classe d'âge. Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans (avec possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an pour des motifs d'intérêt général) à laquelle la collectivité de ROULLET ST ESTEPHE a la possibilité d'adhérer par le biais d'une convention. En cas d'adhésion, Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définit les éventuelles modulations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ADHÈRE à la convention de participation conclue, pour le risque SANTÉ, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant, INSCRIT au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion et ACCORDE une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant : 30€/ agent montant unitaire mensuel brut, toute catégorie d'emploi confondue. La participation sera revalorisée selon une nouvelle délibération.

6 - Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 octobre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE.

Il informe l'assemblé qu'au terme de cette mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, TERRITORIA MUTUELLE.

En cas d'adhésion, Monsieur le Maire expose qu'il convient :

- D'une part, de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définir les éventuelles modulations;
- D'autre part de retenir, l'assiette des garanties pour l'ensemble des agents adhérents au contrat parmi les choix suivants :
- Choix 1 : la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire ;
- Choix 2: la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demi-traitement;
- Choix 3: la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents, pendant les périodes de demi-traitement, et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de longue maladie, longue durée et grave maladie, à hauteur de 95%.

Il ajoute que cette assiette s'appliquera à la garantie obligatoire de maintien de salaire mais également à deux garanties optionnelles que les agents pourront contracter en complément à savoir :

La garantie invalidité permanent pour compléter la pension par une rente permettant de conserver jusqu'à 95% du traitement indiciaire net,

La garantie perte de retraite (pour les agents CNRACL uniquement) permettant le versement d'un capital.

Cependant le choix n'impactera pas l'assiette de la garantie capital décès-PTIA, troisième option offerte aux agents, dont l'assiette de cotisations exclut la prise en compte du régime indemnitaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal ADHÉRE à la convention de participation conclue, pour le risque PRÉVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE TERRITORIALE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant, INSCRIT au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion, ACCORDE une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant : 1€/ agent montant unitaire mensuel brut, toute catégorie d'emploi confondue. La participation sera revalorisée selon une nouvelle délibération et RETIENT pour l'ensemble des agents adhérents au contrat l'assiette de garanties suivante : CHOIX 3

7 - Modification du tableau des effectifs - Création de poste

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er novembre 2021, pour remplir la fonction d'agent d'entretien des espaces verts pour palier au départ en fin d'année d'un agent à la retraite. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Agent des espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	С	0	1	TC

Le Conseil Municipal VALIDE le tableau des emplois et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8 - Décision modificative n°2 - Budget principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°2, prévoyant la somme nécessaire à la consignation relative à la procédure d'abandon manifeste.

	DEPENSES DE FON	ICTIONNEMEN	IT	
ARTICLE	NOM	chapitre		MONTANT
022	Dépenses imprévues	022	-	111 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	023	+	111 500,00 €
		TC	TAL	0,00€
	DEPENSES D'IN\	/ESTISSEMENT		
ARTICLE	NOM	chapitre		MONTANT

ARTICLE	NOM	chapitre	N	/ONTANT
275	Dépôt et cautionnement versé	27	+	111 500,00 €
	1.0	TO	OTAL	111 500,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
ARTICLE	NOM	chapitre		MONTANT		
021	Virement de la section de fonctionnement	021	+	111 500,00 €		
		TO	OTAL	111 500,00 €		

9 - Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques -Ville de St-Yrieix

Madame AFGOUN explique que la commune de Saint-Yrieix sur Charente sollicite l'accord du Conseil Municipal concernant l'application d'un tarif forfaitaire de 442,21€ par élève fréquentant les établissements publics préélémentaires et élémentaires de la commune de St Yrieix. Un élève domicilié à Roullet est scolarisé à Saint-Yrieix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le principe de l'application du tarif forfaitaire de 442,21€ par élève et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

10 - Dons à la commune

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a reçu deux dons, un en numéraire de 20€ et un par chèque de 50€, que les donateurs souhaitent que la commune utilise pour les écoles.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ces dons et à les affecter à l'article 7713.

11 - Annulation titres Les Délices de Liana

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, la SARL Les Délices de Liana, représentée par son gérant Monsieur R., a assigné la commune devant le Tribunal Judiciaire aux fins d'obtenir la résiliation judiciaire du contrat de bail commercial

Monsieur R. a rendu les clés du logement et de la boulangerie par plis d'huissier le 18 septembre 2019, sans toutefois donner son congé de bail, c'est pourquoi jusqu'au mois de janvier 2021, la commune a continué d'émettre des titres de recettes pour percevoir les loyers non réglés.

En février 2021, au vu de l'état d'avancement de la procédure et des différents échanges avec la partie adverse, Monsieur le Maire a décidé de ne plus réclamer les loyers à Monsieur R., ces loyers ne seront jamais payés, et a demandé à la Trésorerie de suspendre toutes les poursuites engagées auprès de la SARL Les Délices de Liana.

Par 4 ABSTENTIONS, et 22 voix POUR, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à annuler les titres émis depuis le 18 septembre 2019 à l'encontre de Monsieur R., gérant des Délices de Liana, afin de respecter les engagements pris avec la partie adverse.

12 - Tarifs aire camping-car

Monsieur le Maire indique, que conformément à ce qui a été voté lors de l'élaboration du budget 2019, une borne de service est en cours d'installation sur l'aire d'accueil des camping-cars, permettant aux camping-caristes qui le souhaitent de se recharger en eau et en électricité.

Initialement un tarif de 2€ par tranche de 10 minutes de recharge a été voté en novembre 2019, or, si cela est suffisant pour la recharge en eau, c'est insuffisant pour l'électricité. Monsieur le Maire propose un tarif de 2€ par tranche de 10 minutes de recharge en eau, et 2€ par tranche d'une heure de recharge en électricité et souhaite que ce prix soit révisable tous les ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants proposés par Monsieur le Maire.

13 - Cimetière n°1 : vente de monuments funéraires d'occasion.

Depuis plusieurs années, la commune de Roullet Saint-Estèphe a entrepris, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du CGCT, de lancer des procédures de reprise des concessions funéraires en l'état d'abandon.

La circulaire ministérielle n° 93-28 du 28 janvier 1993 mentionne que les monuments et signes funéraires installés sur les concessions à l'état d'abandon appartiennent au domaine privé de la commune et que celle-ci peut en disposer comme bon lui semble. Le cimetière n°1 de Roullet se trouve dans le périmètre des bâtiments de France, les monuments qui ont un aspect architectural doivent donc être conservés. Deux caveaux sont actuellement destinés à une reprise, sur les emplacements R1-C-141 et le R1-D231. Le C 141 a une valeur estimative de 1200€, le coût de sa restauration est chiffré quant à lui à 180€. Le D 231 a une valeur estimative de 1200 €, le coût de sa restauration et de son exhumation est chiffré à 430€. Une fois les monuments restaurés, ils seront donc livrables aux potentiels acheteurs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE le tarif de 1200€ plus le prix de la concession pour le caveau C 141 et FIXE le tarif de 1200€ plus le prix de la concession pour le caveau D 231.

14 - Motion de soutien à la Charente Libre

Le plan stratégique du Groupe Sud-Ouest prévoit d'ici 2023 qu'il soit procédé au transfert de l'imprimerie de Charente Libre située à l'Isle d'Espagnac vers le site de Bordeaux, centre d'impression du groupe et ce dès le 1er octobre 2022. La mise en œuvre d'une telle décision engendrera évidemment des répercussions sur l'emploi à Angoulême et en Charente. Elle aura également pour conséquence la perte d'un outil industriel et donc une nouvelle désindustrialisation de nos territoires alors même que nous avons pu constater de nombreuses insuffisances industrielles à l'échelle national lors de la crise sanitaire. Une telle décision aura également des répercussions négatives sur le coût carbone avec le transport quotidien des éditions de Bordeaux vers la Charente. C'est pourquoi le lundi 5 juillet les salariés de la Charente Libre se sont mis en grève pour protester contre cette décision.

Par cette motion, le Conseil Municipal à l'unanimité Exprime sa solidarité aux salariés de la Charente Libre, Alerte sur la dégradation continue de l'offre de Presse Quotidienne Régionale sur le territoire, média de proximité de première importance pour les habitants, le groupe ayant déjà fermé l'agence Sud-Ouest d'Angoulême l'année dernière, Alerte sur le coût carbone et l'incohérence sur les objectifs de transition écologique d'une telle décision, Demande que soit revue la décision de délocaliser 20 emplois hors du bassin Charentais, pour des motifs de rentabilité allant à l'encontre des objectifs d'attractivité du territoire et Demande que soit reconnue la raison d'être industrielle de cette imprimerie en Charente et son intérêt de proximité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2021

1 - Rétrocession NOALIS - Le Hameau des terres Rouges

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, durant le printemps 2019, Le Foyer, Propriétaire des logements sociaux du Hameau des Terres Rouges, est entré en contact avec la commune afin de demander la rétrocession des espaces communs du lotissement à l'exception des espaces verts à la commune.

Après un état des lieux réalisé sur place entre le Foyer et la commune, un bornage a été réalisé par Monsieur B., Géomètre-Expert, à la demande des propriétaires. La commune acceptera uniquement les allées et le parking, rétrocession convenue à l'euro symbolique. La commune a fait part de quelques exigences (suppression de casquettes passant au-dessus des allées, haie), les travaux ont été récemment réalisés. Les allées et le parking ont été cadastrés sous les numéros ZM 396-373-378-363. Il est entendu que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge du propriétaire devenu NOALIS entre temps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la rétrocession des allées et parking du Hameau des Terres Rouges, cadastrés ZM 396-373-378-363 au prix de l'euro symbolique afin de les intégrer au domaine communal et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2 - Rétrocession lotissement Les Jardins de la Palène

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération D_2020_8_2 du 8 septembre 2020, le Conseil Municipal a validé la rétrocession à la commune de la voirie, de l'éclairage public et de la bâche incendie du lotissement Les Jardins de la Palène.

Ces éléments ont été extraits des espaces verts lors d'un bornage réalisé le 14 juin 2021. Les parcelles rétrocédées à la commune sont 313 B 532-544-537-534. Maître A., notaire de l'association syndicale demande à ce qu'une nouvelle délibération soit prise pour préciser les nouveaux numéros de parcelles désormais identifiés et préciser que la rétrocession se fera à l'euro symbolique. Ce montant est impératif pour purger les droits de préemption et de la SAFER.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la rétrocession de la voirie, de l'éclairage public et de la bâche incendie cadastrés sous les numéros 313 B 532-544-537-534 au prix de l'euro symbolique, voirie qui intégrera le domaine public communal et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

3 - Cession de la parcelle ZH 233 à GrandAngoulême

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération D_2020_11_1 du 1er décembre 2020, le Conseil Municipal a validé la cession de la parcelle ZH 233 d'une surface de 4,6 hectares (issue de la parcelle mère ZH 182 devenue ZH 233-ZH 234) au profit de Grand Angoulême.

L'estimation des Domaines du 9 décembre 2020 propose un prix de vente de 8.50€/m2 mais un accord sur un prix de 10€/m2 a été pris entre la commune et Grand Angoulême, correspondant à un prix déjà conclu sur ce secteur.

Par délibération n° 2021.02.021 la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a validé l'acquisition de la parcelle ZH 233 au prix de 10€/m2 soit un montant total de 461 100€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la cession de la parcelle ZH 233 d'une surface de 4,6 hectares au profit de Grand Angoulême, au prix de 10€/ m2 soit un montant total de 461 100€ et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

4 - Projet de délibération modifiant les modalités de fonctionnement du Compte Epargne Temps (C.E.T)

Monsieur le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de Roullet-St-Estèphe un compte épargne-temps (C.E.T.). Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le C.E.T. ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le C.E.T. de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours concernés sont :

- le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet)
- · le report de jours de récupération au titre de l'ARTT,
- une partie des jours de repos compensateur (heures supplémentaires n'ayant pas donné lieu au versement des IHTS, transformés en jours) dans la limite de 5 jours par an et par agent.

Monsieur le Maire indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le compte épargne-temps au bénéfice du demandeur dès lorsqu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps sauf si le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonction, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité, accueil de l'enfant, proche aidant, solidarité familiale.

Il précise, dès lors, qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

La collectivité autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

- 1er cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le C.E.T. ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.
- 2ème cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le C.E.T. est supérieur à 15.

Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

- le fonctionnaire affilié à la CNRACL opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFP, pour leur indemnisation, pour leur utilisation, ou pour leur maintien sur le C.E.T.
- le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale et l'agent contractuel optent, dans les proportions qu'ils souhaitent : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur utilisation, soit pour le maintien sur le C.E.T.

Ces choix seront soumis à la validation de l'autorité territoriale pour l'exécution de l'option choisie par l'agent et motivés en cas de refus de celle-ci.

CAS PARTICULIERS: Les jours placés sur le CET doivent être soldés ou indemnisés à la date de radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel, qu'il s'agisse d'un départ en retraite, d'une démission, d'un licenciement ou d'une fin de CDD.

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu OBLIGATOIREMENT à une indemnisation de ses ayants droit.

L'ouverture, l'alimentation, l'utilisation, l'indemnisation des jours du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile. La collectivité informe l'agent de la situation de son C.E.T. le 31 décembre de l'année en cours. Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne-temps sont les agents fonctionnaires ou contractuels de droit public de la collectivité à temps complet ou à temps non complet, justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les agents contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de l'instauration du compte épargne-temps dans les conditions susmentionnées et AUTORISE Monsieur le Maire à valider ou à refuser les demandes des agents sur leur CET.

5 - Budget principal - décision modificative n°3

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°3 du budget principal.

	DEPENSES DE FONCTION	ONNEMENT		
ARTICLE	NOM	CHAPITRE		MONTANT
6227-020	Frais de contentieux	11	2 4 3	35 069,11 €
65548-64	Autres contributions	65	+	16 100,00 €
65548-212	Autres contributions	65	+	1 969,11 €
6574-025	Subventions associations	65	+	17 000,00 €
		тот	AL	0,00€

	DEPENSES D'INVEST	TISSEMENT		
ARTICLE	NOM	CHAPITRE		MONTANT
21538	Autres réseaux (pluvial)	21	+	40 000,00 €
2313-271	Eglise St Cybard	23	-	40 000,00 €
		TOT	AL	0,00€

6 - Modification annexe du budget page 46 - article 65548

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'article 65548 du budget, reporté en annexe à la page 46 de la manière suivante pour prendre en compte les modifications évoquées dans la décision modificative n°3.

Etablissements publics de coopération intercommunale	Montant du financement
SIVU CRECHE	166 100.00 €
SIVU MAPAD	43 500.00 €
SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE	4 000.00 €
ATD 16	7 500.00 €
GRAND ANGOULEME	7 526.00 €
SDEG	65 000.00 €
SDEG	20 000.00 €
Autres organismes de regroupement	Montant du financement
RASED	704.00 €
Ville de LA COURONNE	500.00 €
Ville d'ANGOULEME	1771.82 €
Ville de CLAIX	755.08 €
Ville de ST YRIEIX	442.21 €
FGDON	270.00 €

7 - Adhésion mission optionnelle de l'ATD16 - logiciel de gestion des marchés publics MARCOWEB

Monsieur le Maire indique que l'ATD16 propose de mettre à disposition des communes un logiciel de gestion des marchés publics. Ce logiciel permet une gestion globale du cycle de vie entier des marchés, il est conçu pour assurer une conformité juridique des marchés publics et de gagner un temps précieux. Monsieur le Maire propose de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 à compter du 1er janvier 2022 pour l'assistance sur logiciel de gestion des marchés publics (Rédaction des pièces administratives du DCE, Génération des documents associés à toutes les étapes de la procédure de passation…) incluant notamment :

- · L'accès au tarif privilégié dans le cadre du partenariat avec l'éditeur,
- · L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
- · La formation aux logiciels,
- · La participation aux clubs utilisateurs,
- L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

Il précise que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines. Le coût de la licence serait de 2736€ par an, l'ATD propose un prix de 1250€ pour l'appui de proximité et les formations la première année. Ce prix sera revu à la baisse l'année N+1.

Madame Célia Hélion demande à ne pas participer au vote car elle fait partie du Conseil d'Administration de l'ATD16.

Par 22 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à cette mission optionnelle et de valider le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

8 - Subvention exceptionnelle - Football Club de Roullet

L'activité du club de foot ayant repris au cours de l'année 2021, Monsieur le Maire propose de verser la subvention exceptionnelle de 1500€ qui avait été demandée en début d'année et conditionnée à la reprise des activités des

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à payer la subvention exceptionnelle de 1500€ au Club de Football.

9 - Présentation du rapport de l'analyse des besoins sociaux du CCAS.

En préambule Madame Barbat remercie Nathalie Pommier qui a fait un gros travail d'analyse des questionnaires et de retranscriptions, elle s'est beaucoup investie sur ce dossier. Elle présente l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

1 - Projet parc photovoltaïque : Les Chagneraces

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société PHOTOSOL a présenté en mairie un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des terrains situés au lieu-dit Les Chagneraces, sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe. Cette centrale solaire serait installée sur 6,3 hectares, la puissance totale serait de 7 MWc, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 2690 ménages par an. Le projet photovoltaïque s'insère dans un paysage déjà marqué par l'urbanisation. En effet, les terrains du projet sont bordés au sud par une base logistique et à l'est par la Ligne à Grand Vitesse reliant Paris à Bordeaux. En outre, l'aire d'étude rapprochée du projet met en exergue de nombreux projets d'urbanisation comprenant notamment la centrale photovoltaïque de Nersac et la plateforme logistique de Roullet-Saint-Estèphe, toutes les deux en construction. La centrale photovoltaïque s'implantera sur la parcelle communale ZH203 et sur des parcelles privées. Une demande de permis de construire, déposée en mairie le 15 septembre 2021, est actuellement en cours d'instruction.

À l'unanimité, le conseil Municipal DONNE un avis favorable au projet de centrale solaire sur le site des Chagneraces d'une superficie de 6,3 hectares.

2 - Régularisation : La Charloterie

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors d'un bornage demandé par un riverain, le Géomètre a alerté la commune sur l'existence de nombreuses irrégularités sur le cadastre car plusieurs parcelles privées se situaient sur la chaussée. Après vérifications sur le cadastre il apparait que chaque riverain possède une partie de la chaussée devant sa maison.

Les riverains : Mme B., M. T. et Mme R.-O., M. T., Succession R., indivision A., lors d'une réunion en mairie ont accepté de régulariser cette situation à l'€ symbolique.

Pour ces raisons, un bornage a été réalisé et un nouveau plan d'arpentage a été adressé aux services du cadastre afin de numéroter ces nouvelles parcelles. À l'unanimité, le Conseil Municipal SE PRONONCE favorablement à l'acquisition à l'€ symbolique des parcelles 313 ZD 100-102-94-96-82-98, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent et AUTORISE cette nouvelle voirie à intégrer le domaine public communal.

3 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles Monsieur le Maire rappelle que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- · Temps partiel;
- · Congé annuel;
- Congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- · Congé de longue durée ;
- Congé de maternité ou pour adoption ;
- · Congé parental;
- Congé de présence parentale ;
- · Congé de solidarité familiale ;

Accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ;

Ou enfin de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents titulaires et/ou contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer les fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutements et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats correspondants, INSCRIT au budget les crédits correspondants et PRECISE que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

4 - Délibération autorisant annuellement le recrutement de personnel non-titulaire en catégorie C

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, la loi n°84-53 précitée énonce les cas pour lesquels il peut être procédé de manière dérogatoire au recrutement d'agents contractuels de droit public non permanents.

L'article 3 de loi n°84-53 prévoit ainsi que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels de droit public non permanents pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats, sur une période de dix-huit mois consécutifs et exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois en tenant compte des renouvellements de contrats, le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans tous les services : technique, scolaire et administratif.

Ces emplois pourront être pourvus à temps complet ou non complet en fonction des besoins.

Les agents aux missions confiées relevant d'un grade de catégorie C se verront recrutés sur le 1er échelon de référence de l'échelle C1, Indice Brut : 367, Indice Majoré : 340 et devront justifier d'un niveau correspondant au moins à un diplôme de niveau V.

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE la proposition du Maire dans la limite de 5 emplois par exercice et INSCRIT au budget les crédits correspondants.

5. Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département. La présentation de ce rapport est faite par le Maire et le concours des élus de la Commission Finances.

À l'unanimité, le Conseil Municipal PREND acte de la réalité de ce débat.

6. Dépenses d'investissement avant vote du BP 2022 de la commune

Monsieur le Maire explique que comme chaque année, et suivant les dispositions de l'article L1612.1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports, non compris les frais afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées jusqu'à l'approbation du prochain budget sous réserve d'une délibération spécifique article par article, et dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement budgétées de l'année N-1.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 : 1 214 642,40 € 25%, soit : 303 660,60€.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 303 660,60€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 12 985,60€ (achat de logiciels et frais d'études et de diagnostic etc...), Chapitre 21 immobilisations corporelles : 192 925 €, Chapitre 23 immobilisations en cours : 97 750€

À l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2022 dans les conditions définies ci-dessus.

7. Budget principal - Décision Modificative n°4

 \grave{A} l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°4 du budget principal.

ARTICLE	NOM	chapitre	MC	TNATNC
022	Dépenses imprévues		1041	11,65€
6817	Provision pour créances douteuses	68	+	11,65€

8. Participation SIVU Crèche - 1er trimestre 2022

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget, une délibération doit être prise pour permettre le paiement des contributions dues pour le 1er trimestre 2022 afin de ne pas retarder leur paiement.

En effet, les contributions versées aux organismes de regroupement doivent faire l'objet d'une décision budgétaire, qui sera reprise ensuite au budget primitif 2022, à l'imputation 65548.

Monsieur le Maire précise que cela concerne essentiellement la participation obligatoire au SIVU crèche qui est versée mensuellement. Il précise que les montants des participations pour 2022 ne sont pas encore tous connus, dans la mesure où ces syndicats n'ont pas encore voté leur budget, aussi il convient de ne voter les crédits que jusqu'au vote du budget, soit les contributions qui seraient dues avant fin mars.

Les montants annuels exhaustifs seront annexés au budget primitif comme chaque année.

Syndicat	Rappel 2021 (estimation)	Vote de janvier à mars 2022 (provisoire)
SIVU crèche	166 061.35 €	52 389.84 €

À l'unanimité le Conseil Municipal ADOPTE le montant des participations précitées pour la période de janvier à mars 2022 et DIT que les crédits correspondants seront repris au budget primitif, pour être intégrés dans le montant annuel des contributions.

9. Admission en non-valeur

La Trésorerie de la Couronne informe la commune que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant insolvables.

À l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE l'admission en non-valeur de titres datant de 2019 et 2021 pour un montant de 1162.06€ et relatifs aux frais de cantine et de transport scolaire et de loyers et VALIDE l'admission en non-valeur de titres datant de 2019 pour un montant de 82€ relatifs aux frais de cantine.

10. Vente d'une armoire pour registres état civil à la commune de Trois-Palis

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été nécessaire de changer l'armoire forte pour les registres d'état civil car celle que nous avions précédemment était trop petite.

Après discussion avec la commune de Trois-Palis, cette dernière est intéressée pour racheter l'ancienne armoire forte au prix de 1500€.

À l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à vendre l'ancienne armoire forte à la commune de Trois-Palis et FIXE le prix de vente à 1500€.

11. Maintenance informatique des écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que CANOPÉ n'assure plus la maintenance informatique des écoles à compter du 31/12/2021. Il précise avoir sollicité l'ATD16 afin que cette dernière la prenne en charge en date du 1er/01/2022.

À l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, incluant notamment :

L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,

La maintenance du parc en cas de panne (déclaration d'incident par ticket, prise en main à distance et déplacement sur site),

L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation/paramétrage sur site),

La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs).

et APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle de 1800€.

12. Subvention au CCAS - régie cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie cimetière a été créée en 2020, rattachée au Budget de la commune. Historiquement, le montant de la vente des concessions se partageait de la manière suivante : 2/3 imputé sur le budget communal, 1/3 imputé sur le budget du CCAS. En 2021 le bilan annuel de la régie cimetière s'est élevé à 8 790€. Il convient ainsi de répartir par le bais d'une subvention au CCAS, 1/3 de cette somme.

À l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 2 930€ correspondant au tiers des sommes encaissées sur le budget commune, arrondi à l'entier supérieur.

INFO GRANDANGOULÊME / URBANISME





Déposez vos demandes d'urbanisme en ligne !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer et suivre vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir ou d'aménager et déclarations d'intention d'aliéner) sur le site internet de la commune, grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Ouvert aux particuliers comme aux professionnels, ce service est gratuit. Pour vous aider dans vos démarches, un outil facile d'utilisation vous aidera pas à pas. Celui-ci vous permettra de déterminer l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier. Le portail vous indiquera, le cas échéant, les informations manquantes, incohérentes ou insuffisantes qui font obstacles à son enregistrement.

Ce service s'adresse à l'ensemble des particuliers et des professionnels. Il fonctionne 7j/7 et 24h/24.

Un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE) vous sera délivré dès l'enregistrement de votre dossier. Il déclenchera l'instruction.

Ensuite, vous serez informé par courriel et via le portail GNAU de l'évolution de l'instruction de votre demande : incomplet, majoration, complétude, décision etc...

Si vous n'avez pas accès au numérique ou que vous n'êtes pas à l'aise avec cet outil, le dépôt sous format papier en mairie est toujours possible.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ROULLETSaint-Estèphe

OBJECTIF LOGEMENTS ET COMMERCES



au cœur de Roullet-Saint-Estèphe avec l'appui de l'EPFNA



n Charente, à Roullet-Saint-Estèphe, le projet de la rue nationale prend forme. L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) va signer une promesse de vente avec l'opérateur Amétis qui vient d'être sélectionné à la suite d'un appel à projets.

Logements et commerces sortiront de terre d'ici trois ans.



15 DÉCEMBRE 2021: le projet rue nationale prend forme à Roullet-Saint-Estèphe avec la présentation des plans du promoteur, le groupe Amétis, lors du conseil municipal. L'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, propriétaire des fonciers, s'apprête à signer une promesse de vente avec l'opérateur.

L'OBJECTIF? la réalisation d'un programme immobilier mixte logements/ commerces dans une optique de dynamisation du bourg de Roullet. D'ici 3 ans, 38 Logements (logements locatifs sociaux et en accession libre) sortiront de terre, dont 17 maisons individuelles et 21 logements collectifs à destination de jeunes actifs avec enfants, et des séniors. Début des travaux courant 2023.

FOCUS SUR L'ACTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE: le projet de reconversion porté par l'EPFNA s'inscrit dans le cadre d'une convention opérationnelle signée avec la commune de Roullet-Saint-Estèphe et la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. L'opération concerne trois propriétés de la rue nationale: un ancien garage ainsi que deux maisons d'habitation au 18 et 26 de la rue. Ces fonciers avaient été acquis par l'EPFNA en 2019 et 2020 dans le cadre de la convention qui le lie à la commune. Ces trois sites ont été pensés dans le cadre d'un projet global permettant la redynamisation du cœur de bourg avec le développement à terme de commerces et logements. Afin de rendre ce projet réalisable, l'EPFNA a assuré les travaux de dépollution du sol, de désamiantage mais a également piloté la démolition de l'ancien garage et de la maison attenante.

FOCUS COMMUNE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE : pour la commune de Roullet-Saint-Estèphe, ce projet a 2 ambitions :

- La première est de mettre à profit un foncier disponible pour développer une vraie centralité de proximité avec des commerces, des locaux essentiellement dédiés aux activités paramédicales, et une diversification de l'habitat. Habitat, commerces et services sont, en effet, les 3 ingrédients susceptibles de transformer durablement notre bourg et d'atténuer cet urbanisme linéaire que nous connaissons à ce jour. L'étape suivante sera de réaliser une jonction complémentaire sécurisée entre les 2 parties historiques de notre bourg.
- La seconde ambition est d'assurer la reconversion d'une friche industrielle et d'en maîtriser l'aménagement, tout en restant dans dans un cadre financier acceptable.

Un tel projet n'aurait pu aboutir dans l'aide de l'EPFNA qui en assure le portage et la co-maîtrise d'ouvrage et de l'Etat pour son aide financière à la résorption des friches industrielles.



A PROPOS DE L'EPFNA: l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine achète et reconvertit du foncier (nu ou bâti) pour accompagner les projets des collectivités territoriales. Son action permet aux opérateurs publics ou privés d'acquérir des fonciers prêts à aménager, à des conditions économiques acceptables, pour la réalisation de projets de nature variée (logement, économie, environnement)à. L'Etablissement facilite l'aménagement ultérieur des terrains par des travaux préparatoires (désamianter, dépolluer ou démolir) mais il ne réalise aucuns travaux d'aménagement (ni voirie, ni construction, ni réhabilitation). Les leviers d'intervention de l'EPFNA, tant en conseil qu'en intervention foncière, accélèrent la mise en œuvre des projets. Ils permettent de prévenir le risque technique, juridique et financier pour les collectivités.

ENTRÉE NORD DU BOURG de ROULLET / FRICHE CROISÉ :

DESCRIPTION DE LA PHASETRAVAUX

OPÉRATION:

- Déconstruction et dépollution de l'ancien garage Croisé
- · Déconstruction de la maison d'habitation Croisé

NATURE:

- Etudes et travaux préalables nécessaires à la reconversion du site
- Description sommaire : Déconstruction, dépollution et remise en état du site

SITUATION:

- 16 et 18, route nationale à Roullet-St-Estèphe (16440)
- Parcelles E645 et E760



MOUVEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL / DÉCORATIONS

DÉPARTS:



Karine CHARNEAU

En poste depuis 10 ans au sein des services administratifs de la commune de Roullet St-Estèphe, Karine a demandé sa mutation pour rejoindre la ville de Gond-Pontouvre à compter du 1er janvier 2022. Karine, outre la communication et la gestion des salles communales, avait en charge la Culture et les associations et était le pilier incontournable

de l'organisation de toutes les manifestations communales (la petite main, la cheville ouvrière diront certains, mais ô combien essentielle).

L'annonce de son départ a été un choc pour beaucoup, certains élus et responsables d'associations en lien étroit de travail avec elle qui appréciaient sa gentillesse, sa disponibilité et son investissement.

A cette occasion, la municipalité a organisé un moment de convivialité pour dire au revoir à Karine auquel les élus et ses collègues étaient invités, le mardi 7 décembre à 17h00 en salle du Conseil Municipal.



Ophélie SOHAS

Ophélie était en charge plus spécialement de l'Etat civil, de la gestion des cimetières et de l'organisation des élections, en plus de l'accueil du public. Elle quitte la mairie pour raisons personnelles, de reconversion professionnelle (disponibilité de 3 ans).



Fabrice ROY

Il était en fonction aux Services Techniques communaux depuis le 13 mai 2013.

Fabrice a pris sa retraite le 31 décembre 2021.

ARRIVÉES:

Marie-Emmanuelle PLOUSSARD

(employée espaces verts aux Services Techniques)

«Originaire des Deux Sèvres, après l'obtention de mon diplôme en espaces verts en 1992. i'ai exercé dans une commune d'Ile de France. Puis en 2010 j'ai muté à Saillat-sur-Vienne pour offrir à ma famille un cadre de



vie meilleur plus verdoyant, et suis arrivée à Angoulême en 2021 et ai intégré les services techniques communaux de Roullet-St-Estèphe, section espaces verts, depuis le 1er novembre 2021».

Laétitia PAYEMENT

(Recrutée en temps qu'employée administrative en CDD de six mois).

«J'ai travaillé 15 ans à Calitom. Pour des raisons personnelles, j'ai dû démissionner. J'ai retrouvé directement du travail en tant que secrétaire accueil chez un notaire, puis j'ai travaillé à l'accueil d'une banque. Le Covid étant arrivé, je me suis retrouvée au chô-

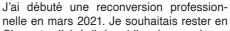


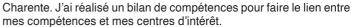
mage. J'en ai profité pour faire une formation «Assistante Secrétaire Comptable et Administrative» dont j'ai obtenu le diplôme. J'ai fait un CDD de 6 mois à la Mairie de Montmoreau et celui-ci s'arrêtant, j'ai postulé à la Mairie de Roullet et me voici.»

Valérie MAHAUDEAU

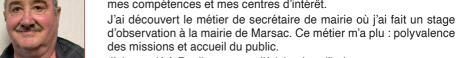
(Recrutée en temps qu'employée administrative en CDD de six mois).

«J'ai travaillé une dizaine d'années dans le secteur social/ socioprofessionnel et socioculturel. J'ai travaillé aussi dans le secteur d'aide à domicile.





J'ai postulé à Roullet et me voilà ici aujourd'hui.»



REMISE DE DÉCORATIONS

FÉLICITATIONS À NOS MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF pour 2020:

- M^{me} Annick BROUILLET (Médaille de bronze)
- M. Michel BIDOUARD (Médaille de bronze)
- M. Georges PAGNUCCO (Lettre de félicitations)

Médailles et diplôme remis lors du conseil municipal du mardi 11 janvier 2022 par M. Gérard BOUYER, président du comité départemental de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif et par M. Gérard ROY, maire de Roullet Saint-Estèphe, en reconnaissance de leurs mérites respectifs.



M. Georges Pagnucco, Lettre de félicitations



M. Michel Bidouard, Médaille de Bronze





M^{me} Annick Brouillet, Médaille de Bronze

INFOS MUNICIPALES

■ POUR VOS BRANCHAGES

Pour vos tailles d'arbres, d'arbustes ou encore les feuilles ramassées cet automne, pensez à l'aire de dépôts de branchages présente sur la commune, Chemin de la lagune, route de la Vallée Noire. **Ce dispositif**, géré par la commune, **TOTALEMENT GRATUIT**, est **réservé aux particuliers** et permet d'éviter de saturer les bennes des déchèteries.

GrandAngoulême se charge du broyage et de l'évacuation des végétaux.

Le règlement est disponible à la mairie de Roullet et doit être respecté (un panneau a été installé à l'entrée rappelant les règles à suivre). Ce service a été instauré pour éviter les dépôts sauvages le long des routes, dans les chemins, les bois et forêts. Encore trop d'incivilités sont relevées et la gendarmerie effectuera, à la demande de la mairie, des constatations systématiques pouvant déboucher sur de très lourdes amendes et condamnations.



■ LE CENTRE-BOURG de ROULLET

Dans le fond, l'idée de créer une zone de rencontre dans le centre-bourg de Roullet lors de sa rénovation était noble car elle devait permettre une plus grande convivialité entre les habitants et tous les utilisateurs de ce secteur, piétons, cyclistes et automobilistes, dans le respect mutuel les uns des autres. L'expérience montre hélas qu'il n'en est rien et les incivilités sont nombreuses : vitesse excessive, signalisation non respectée, stationnement anarchique, manque de tolérance... La mentalité doit évoluer vers plus de modération dans les comportements afin de redonner au centre bourg toute la sécurité dont aspirent les riverains.

ZONE DE RENCONTRE : QU'EST-CE QUE C'EST ?



Connaissez-vous le sens de ce panneau routier ?

Il indique que vous entrez dans une zone de rencontre, elle a été introduite en 2008 dans le code de la route.

Art R 110-21 «une zone de rencontre est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

PRUDENCE!

ZONE DE RENCONTRE

VOIE PARTAGÉE

ROULLET Saint-Estèphe



La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable».

La sécurité de nos enfants est une priorité!

LA POSTE

Une nouvelle boîte aux lettres a été implantée place de la fontaine en remplacement de celle qui a été déplacée devant le Tabac/presse/la Poste Relais.

La petite boîte aux lettres située rue de la Grange, très peu utilisée, a été enlevée pour respecter le quota de boîtes aux lettres / nombre d'habitants de la commune.



Cette boîte est accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite) et permet d'y introduire le courrier sans descendre de son véhicule.

■ TABLE PIQUE-NIQUE AU BOULODROME

Installation d'une table de pique nique supplémentaire à l'étang des Glamots (près du club-house de la pétanque).



■ TOUTOUNET

La municipalité augmente régulièrement son parc de distributeurs de sacs à déjections canines.



INFOS GÉNÉRALES



calitym service public des déchets

Déchets charentais : situation et trajectoire 2021-2026

u cours des 5 prochaines années, la gestion des déchets de la Charente va connaître des évolutions importantes.

La situation technique et financière de la collectivité est compliquée.

Au point qu'elle va exiger des changements qui impacteront les activités du syndicat et le service

rendu aux habitants. Citoyens, élus et acteurs locaux, nous devons tous en être parfaitement conscients.

La réglementation qui vise l'objectif de réduire de 50% les déchets enfouis en France en 2025 par rapport à 2010. Concrètement, la taxe générale sur les activités polluantes appliquée par

l'état à chaque tonne de déchets enfouies va doubler au cours des 3 prochaines années. Une fiscalité qui sanctionne lourdement les collectivités comme Calitom, encore au tout-enfouissement pour les déchets résiduels et qui menace les budgets à venir.

4 études sont actuellement menées pour trouver des pistes d'économies durables : sur le service de collecte des déchets, les déchèteries, le devenir du centre de tri Atrion et le traitement des ordures ménagères.

Le bilan de ces études définira la trajectoire budgétaire des années à venir. Les résultats amèneront à faire

des choix techniques qui conduiront à la maîtrise des coûts mais n'empêcheront pas leur augmentation.

Notre environnement est tel qu'il n'existe aucun service capable de maintenir son prix identique comme Calitom l'a fait. Il n'est pas plus concevable de continuer à enfouir 70 000 tonnes de

déchets chaque année sans agir.

Retrouvez le dossier complet sur le sujet avec l'ensemble des éléments de compréhension dans le dernier numéro du magazine Poubelle la Vie d'octobre - Distribué en boite dans toutes les boites aux lettres ou en téléchargement sur www.calitom.com.



de l'Etat

de 2,4 M€ en 2021

à 4.7 M€ en 2025

si les déchets ne

diminuent pas



Ensemble, améliorons votre quotidien!



Devis gratuit 05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- · Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- · Choix de menus
- · Régimes adaptés

JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.





www.presencevertecharente.fr



Par délibération en date du 5 octobre 2020, le Conseil d'administration du CCAS a décidé d'accorder une **aide de 1€** pour un repas le midi, par jour et par bénéficiaire.

ACCUEIL DE JOUR **05 45 38 51 33**

ANONYME ET GRATUIT

ÉCOUTE
INFORMATION
ORIENTATION
HÉBERGEMENT









Service communication / Ville d'Angoulême - 2021 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

VICTIMES de violences conjugales

N° DÉPARTEMENTAL GRATUIT

08 00 16 79 74

INFOS GÉNÉRALES

L'entretien des cours d'eau

La compétence «GEMAPI» relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations, est une compétence devenue obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre - EPCI (communautés de Communes, communautés d'agglomération) au 1^{er} janvier 2018. Cette compétence a été transférée en mai 2018 au SYBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois).

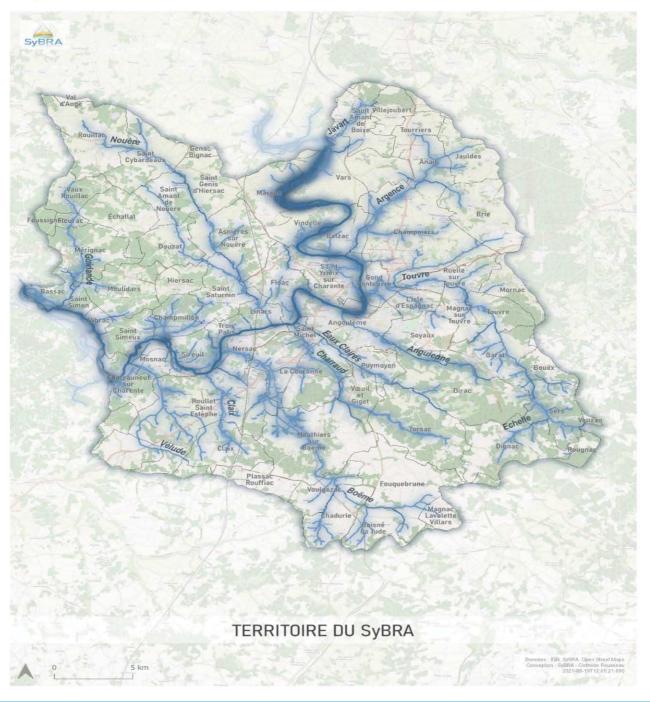
Si l'entretien de la Charente est effectué par le Département, ce n'est pas le cas pour les cours d'eau non domaniaux. La propriété, et donc l'entretien, est attribué aux propriétaires des deux rives.

Le Syndicat vous accompagne et répond aux questions que les riverains pourraient se poser sur l'entretien d'un cours d'eau.



Notre adresse: SYBRA - Le Paradis - 16430 BALZAC

Vous pouvez nous contacter au **05 45 38 16 71** ou par mail : **contact@sybra.fr** ou sur notre site Internet : **www.rivieres-angoumois.fr**



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

e tissu économique est riche sur le territoire communal, mais fragile et particulièrement pendant la période du Covid qu'on traverse depuis deux ans maintenant....

La municipalité, consciente du contexte difficile pour les commerçants, les artisans et les producteurs locaux, souhaite les aider en leur permettant de figurer sur le bulletin communal par l'insertion gratuite de leurs cartes professionnelles.

Réservez-leur en priorité vos appels, vos achats, vos demandes de conseils et vos travaux. MERCI.

L'offre immobilière à Roullet











Mélanie PUNTOUS Courtier en Prêts Immobiliers

Quel est mon rôle en tant que courtier immobilier ?

Mon rôle consiste à regrouper et comparer en un seul lieu l'ensemble de l'offre de crédits immobiliers des banques présentes en France, en vue de les proposer aux particuliers et aux professionnels.

J'accompagne les emprunteurs à tout moment :

- Avant leur projet immobilier : pour calculer leur capacité d'emprunt.
- Au moment de signer une promesse de vente ou un contrat de réservation : pour valider un plan de financement et la faisabilité du projet basée sur des montants réels.
- Pour comparer une proposition de prêt : les emprunteurs ne sollicitent que quelques banques étant donné le temps à allouer à chaque établissement. Certains peuvent même ne faire appel qu'à leur banque personnelle à laquelle ils font entièrement confiance. Je saurai apporter un regard objectif sur les propositions reçues et conseiller de passer par mes services si je peut être plus compétitif avec un ou plusieurs organismes financiers avec lesquels je travaille.
- Pour faire une renégociation de crédit et diminuer le coût d'un financement en cours de remboursement.

Pour obtenir des renseignements sur un financement, contactez-moi au 06 08 98 82 08 ! Je me ferai un plaisir de vous recevoir sur les agences de La Couronne ou de Barbezieux.

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Gabriel CHARBONNAUD Maraicher

Les Moreaux Roullet-Saint-Estèphe

Vente à la ferme :

Samedi 9h-12h

Pommes de terre • Carottes • Légumes • Miel

Tél. 06 89 80 22 02

Mail: gabriel.charbonnaud@orange.fr





www.entreprisechevalier.fr

06 68 54 43 67

entchevalier16@gmail.com

SIRET: 532 936 465 00030











ENTRETIEN & TRAVAUX

La commune améliore, sécurise et rénove...

nuite aux intempéries en 2021 et leurs nombreuses conséquences sur la voirie communale, la municipalité a décidé de débloquer un budget supplémentaire pour exécuter en urgence les travaux prioritaires de réfection des chaussées, les curages de fossés permettant une évacuation des eaux pluviales de ruissellement, d'aide aux administrés en difficulté par inondation des propriétés, des habitations.

De plus, le conseil municipal en date du 15 décembre 2021 a débattu des orientations budgétaires pour les années à venir, à savoir : le provisionnement d'une somme de 290 000 € pour les travaux prioritaires de voirie en 2022, et 700 000 € pour les eaux pluviales sur 5 ans soit 140 000 €/an jusqu'en 2026.







RÉFECTION DES CANIVEAUX AU CENTRE BOURG





LES MEULIÈRES: AMÉNAGEMENT D'UN PARKING SPÉCIALEMENT RÉSERVÉ POUR LES VISITEURS AUX BEAUDRIES.





CHEMIN SÉCURISÉ ÉCOLES LA GRANGE





VOIRIE ROUTE DE BLANZAC (Impasse des Chaumes à Griffaut) Rabotage et réfection de chaussée trés abîmée.





Les travaux ont consisté en un élargissement de chaussée, son reprofilage et sa réfection en totalité (depuis la Rte de Nersac jusqu'à Fustifort) aprés acquisition par la commune d'une bande de terrain en bord de route. le creusement d'un fossé de récupération des eaux pluviales provenant des terrains au-dessus.





VOIRIE ROUTE DE NERSAC

Les travaux réalisés conjointement avec la commune de La Couronne sur la route de Nersac, dans sa portion entre le carrefour de la Route d'Angoulême et le pont de la RN10, sont maintenant terminés (réfection de voirie, récupération des eaux pluviales, aménagements de sécurité, trottoirs, écluses avec passage prioritaire, arrêts de bus, entrées de propriétés, nouvelle signalisation).

TRAVAUX AUX ÉCOLES





CAISSONS ABSORBEURS DE BRUIT (RÉDUCTION DE LA RÉSONANCE) À LA CANTINE DE SAINT-ESTÈPHE



POSE D'UNE TABLE DE PING PONG EN RÉSINE BLEUE (IL Y A QUELQUES MOIS) DANS LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL DE ROULLET



MISE EN PLACE D'UN ABRI VÉLOS DANS L'ENCEINTE SÉCURISÉE DES ÉCOLES DE ROULLET (ENTRE ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE PRIMAIRE).





Ecole Marcel Pagnol Roullet

REMPLACEMENT DES GRILLAGES DÉGRADÉS DES COURS D'ÉCOLES PAR DES CLÔTURES MÉTALLIQUES RIGIDES ET SOLIDES LIPPI

CELA S'EST PASSÉ



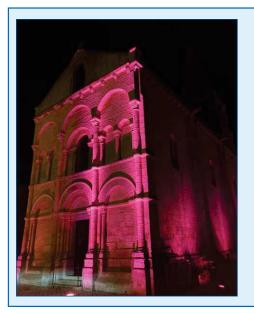
MA COMMUNE PROPRE

amedi matin 25 septembre 2021, les habitants de la commune étaient invités par la municipalité à faire la chasse aux déchets, dans le cadre de la campagne nationale «Nettoyons la nature» initiée par les Ets E. Leclerc, en faveur d'un

environnement plus propre. L'opération a réuni 25 bénévoles dont des élus, qui se sont lancés à la recherche des résidus de la société de consommation, abandonnés sur la voie publique : environ 250 kg (mégots, canettes, bouteilles de verre, plastique, clous, etc.) ont été collectés. Munis de sacs-poubelles, chasubles, gants, élus en tête, répartis en plu-



sieurs équipes sur des secteurs différents, les participants sont partis écumer avec entrain et détermination quelques lieux significatifs, principalement les zones artisanales et deux ronds-points à proximité. Après avoir partagé le pot de l'amitié, les bénévoles hélas trop nombreux, sont repartis chez eux, heureux d'avoir fait leur bonne action.



OCTOBRE ROSE

a municipalité s'est associée à l'opération «Octobre rose» initiée par l'association «Ruban Rose» en soutien à la lutte contre le cancer du sein en éclairant de rose l'église St Cybard de Roullet durant tout le mois d'octobre. Dimanche matin, pas moins de 200 marcheurs se sont rejoints sur la place de la Maison Pour Tous qui accueillait le marché. Sous un beau soleil, la solidarité et la bonne humeur étaient teintées de rose. Les participants ont parcouru 5 km, dont certains les ont faits 2 ou plusieurs fois en petites foulées. Jean Yves TAUNAY, agriculteur à Roullet, avait égayé l'entrée en installant des bottes de paille enveloppées d'un film rose et ornées de ballons. L'urne était bien remplie : 957,37 € ont été ainsi récoltés et reversés en totalité à l'association.

SOYEZ-EN REMERCIÉS.











EXPO-CONCOURS PHOTOS:COUP D'ESSAI = COUP DE MAÎTRE

our la première fois, la salle des fêtes de Roullet a accueilli une exposition / concours photos, les 23 et 24 octobre sur le thème «L'animal dans le paysage». Près d'une vingtaine de photographes individuels (dont six photographes amateurs de Roullet) et sept clubs charentais, ont emprisonné dans leurs appareils photos le monde animalier. Cette exposition est à mettre à l'initiative de la commission communale «Culture» et portée par Marc Forestier, photographe amateur (dont les clichés sur la commune sont nombreux) lui-même élu municipal, Karine Charneau en charge de la vie associative et culturelle à la mairie (cheville ouvrière de ce week-end), et quelques élus passionnés (Patricia Thomas, Cyril Hays, Gilles Mous-

sion) et Yolande Forestier qui a confectionné tous les rideaux noirs en toile de fond des grilles d'exposition. 154 grilles ont été nécessaires pour présenter tous les clichés de différents formats, de différentes sensibilités, en noir et blanc ou en couleurs. Les photos toutes exposées de façon anonyme ont été soumises aux votes du public et du jury, dans 4 grandes catégories : le grand prix couleur, grand prix noir et blanc, prix jeunes talents moins de 18 ans et le «coup de cœur du public». La remise des prix eut lieu le dimanche





Prix du Jury :

Couleur : Christian Belloteau,
 Club Atelier Focale 16
 Noir et Blanc : Marcel Charrière,

Club des Cheminots de la Gare d'Angoulême • Coup de cœur : Alain Suet, Club Photo de Ruelle

Prix du public :

 Michel Besson «Le bisou des écureuils», Photographe individuel

à 18h, suivie d'une intervention du maire et du traditionnel pot convivial.

TRES BELLE RÉUSSITE POUR UNE PREMIÈRE.

FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS
et aux employés des services techniques
qui ont fait un travail remarquable.

CELA S'EST PASSÉ



CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

érémonies très particulières cette année pour la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale avec, outre les traditionnels dépôts de gerbes et discours aux monuments aux morts de Saint-Estèphe et de Roullet, un hommage très solennel au sergent Sourbé mort le 30 août 1944, autour de la stèle à sa mémoire au Berguille pour respecter le souhait de la famille. Les enfants des écoles de primaire et des élus ont lu le chant des épilobes envoyé par Mme Carcano-Sourbé et entonné la Marseillaise. Une exposition sur le thème «l'engagement, le don de soi» à la Maison pour Tous, proposée par les enfants de maternelle rendait hommage à toutes les personnes dont le métier ou la fonction est d'apporter une aide aux autres. La municipalité remercie tous les enfants des écoles et leurs enseignants pour leur forte participation à ce devoir de mémoire, exemplaire à plus d'un titre.















TÉLÉTHON 2021

près une année sanitaire 2020 très difficile qui avaient conduit à la suppression de la majorité des manifestations dans l'hexagone, tous les espoirs étaient permis cette année. Les incertitudes et les peurs liées à la crise sanitaire en évolution défavorable ont obligé les organisateurs à annuler la soirée /repas musical du samedi soir. Pourtant le programme d'animations sur tout le week-end proposé par l'ensemble des associations communales, avec le soutien de la commune, se voulait riche, diversifié, ouvert à tous, petits et grands : dictée de Bernard, multi-marches, randonnées 4X4 et cycliste, escape game virtuel, laser game, marche nordique, tournoi de pétanque, football, retraite aux flambeaux, tournois mixtes de tennis, grande tombola.

La météo très incertaine, le coût de la vie toujours en hausse ont freiné l'envie de venir participer à cette grande fête de l'espoir et de la solidarité envers les malades, leurs familles et entourage, les aidants.

Malgré tout, l'enthousiasme des participants était intact et les résultats de la collecte sont satisfaisants compte-tenu de tous ces éléments : 2 879,14 €.

SOYEZ-EN TOUS SINCEREMENT REMER-CIÉS. Merci également aux commerçants de la commune qui ont offert de magnifiques lots pour la tombola.













BIBLIOTHÈQUE

Salon du livre et des créateurs CONTES ET SPECTACLES POUR ENFANTS GRATUITS Samedi 6 Novembre 2021 10h - 18h30 Salle des fêtes de Roullet Fass sonitaire obligatoire Renseignements au 09.66 93.88.75



Salon du Livre et des Créateurs

près cette période de crise sanitaire, le 6 novembre a enfin eu lieu notre premier Salon du Livre et des Créateurs. Les précédentes éditions du Salon du Livre s'étaient déroulées au sein de la bibliothèque. Cette année, notre volonté était d'organiser une manifestation plus importante. C'est ainsi qu'en collaboration avec Sandrine Bonnin-Suire (1.2 Bois Soleil) et Karine Charneau nous avons créé ce salon. Nous avons réuni des auteurs et des créateurs.

Les auteurs locaux étaient présents : Aurore Charbonnaud, Claudine Levaldaur, Pierre Zandvliet. Divers genres de lecture étaient représentés avec de la littérature jeunesse, de la science-fiction, du polar, du feel-good.

Concernant les créateurs, ils représentaient des domaines différents : travail du bois, art du vitrail, création de bijoux, maroquinerie, sculpture du bois et du métal... Outre ces exposants, les enfants ont pu découvrir la lecture de contes faite par Alvyane Kermoal et assister au spectacle «Virgule et Circonflexe» de la Compagnie Lunes d'Ailes. Le bilan de cette journée est très positif tant pour les organisateurs que pour les exposants puisque nous avons eu plus de 200 visiteurs. D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour la seconde édition.

En attendant, la bibliothèque compte vous retrouver tout au long de l'année 2022 avec de nombreux rendez-vous sur des thèmes divers et variés. Vous pouvez déjà retenir les dates des 5 et 6 novembre 2022 pour la seconde édition du Salon du Livre et des Créateurs.

Valérie MAZEAU



















BELLE REPRISE POUR LE COMITÉ DES FÊTES

uel plaisir de reprendre après deux années de disette mais surtout quelle satisfaction d'apporter du bonheur, de la joie et des sourires!

C'est avec beaucoup d'émotion que le Comité des Fêtes de Roullet a organisé début octobre un loto et un thé dansant pour le plus grand bonheur des participants. Plus de 250 personnes étaient réunies pour tenter de remporter les fameux jambons! Et 220 danseurs ont fait le tour de la piste au son de l'orchestre. Valses, musettes et autres danses en ligne nous ont enchantés.







En décembre nous avons vu les flammes briller dans les yeux des participants à la Retraite aux flambeaux dans le cadre du Téléthon. C'est toujours un plaisir de partager de belles actions avec les autres associations communales et avec la municipalité.

Le Comité des Fêtes de Roullet remercie tous les participants, les bénévoles et les partenaires et espère vous réunir à nouveau dès le 5 février 2022 pour une soirée Cabaret animée par Grain d'Folie et un thé dansant le 6 février.

Et comme on a envie de vous faire plaisir, on double la mise en organisant un second thé dansant le 27 février, précédé d'un loto le 26 février

Nous sommes déjà dans les starting-block pour préparer la Cagouillasse et la Fête Locale du 11 juin 2022.

Le Comité a besoin de vous pour étoffer son équipe de bénévoles. **Vous pouvez nous contacter :**

- Par mail à cdf.roulletsaintestephe@gmail.com
- Par téléphone au 07 56 13 77 10
- · Ou encore via Facebook

1 Comité des fêtes Roullet Saint Estephe.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 21 janvier à 18h30 à la salle de restauration des Glamots pour notre Assemblée Générale suivi d'un pot de l'amitié (dans le respect des règles sanitaires en vigueur). Actuellement le bureau est composé de Sébastien Papin, Stéphane Rullier et Fabienne Jutan.

Le Comité des Fêtes vous souhaite une belle année 2022, remplie de fêtes, de bonheur et de bonne humeur, mais avant tout une très bonne santé!





FRATERNITÉ IMASGO -SUD ANGOULÊME (F. I. S. A.)

e 4 octobre un conteneur, chargé de 65 m³ de matériels divers, partait de St-Estèphe en direction du Burkina-Faso. Ce sont des caisses et des colis provenant des Fraternités et associations de Charente, régions voisines et plus loin encore (Bourgogne, Allemagne...) qui ont été collectés pour venir en aide à nos amis Burkinabés.

Pour Roullet St-Estèphe, malgré le covid 19 : 10 m³ avaient été préparés par les bénévoles de la FISA dont : vélos, fauteuils roulants, du matériel médical (cannes, déambulateurs, chaises percées, lunettes...) vaisselle ; tout cela calé dans des caisses par des vêtements (pour remplir les espaces vides entre les caisses).

Notre trésorerie est au plus bas du fait de la pandémie, n'ayant pu faire notre tombola ni le recouvrement de nos adhérents. Un don (par chèque) nous serait d'un grand secours pour continuer notre action. Merci.

Nous avons toujours besoin de vélos, vêtements, vaisselle, matériel pour handicapés.

Merci aux bénévoles et aux donateurs pour cette précieuse aide apportée aux plus démunis.





MA FORCE, MON COMBAT

imanche matin 26 septembre 2021, par un beau temps fort apprécié des participants et des organisateurs, c'est avec le sourire que Thomas Métayer, le président de la junior association «Ma Force, mon Combat» accueillait les marcheurs venus participer à la randonnée des «Kilomètres de l'Espoir : plus d'une centaine de personnes s'était déplacée pour cette noble cause dont l'objectif premier est de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer pédiatrique.

Les départs décalés en direction des Meulières et de Claix suivaient au choix 2 parcours (boucles de 7 ou 15 km). Un pot convivial était offert aux participants à l'arrivée, ainsi que le tirage d'une tombola avec de nombreux lots offerts par les commerçants de la commune et du marché.

Autour de Thomas, ses copains qui forment le bureau de l'association et les bénévoles, ne l'ont pas lâché depuis la création de l'association, mais aussi Patricia, la maman de Thomas qui en est une des chevilles ouvrières.

Merci aux nombreux partenaires qui apportent un soutien indéniable à «Ma Force mon Combat»: le COC Cycliste où Thomas est licencié, Stadium, Crédit Mutuel, Super U Châteauneuf, Sport 2000.





CLUB DES AÎNÉS



algré l'épidémie de Covid 19 toujours présente, nous avons essayé de sortir de notre torpeur et nous avons repris nos activités régulières.

Nous avons été très heureux d'accueillir des petits nouveaux aux boules, le lundi. Nous nous sommes adaptés au mieux pour que chacun puisse profiter de ces rencontres amicales et conviviales dans le respect des mesures sanitaires imposées. Désormais le rite du lavage des mains se fait à l'extérieur et le goûter debout à l'intérieur du club house. Nos boulistes ont été contents de s'affronter lors de petits concours, en interne, en attendant de pouvoir reprendre les

concours inter-clubs qui avaient tant de succès. Les séances de gym du mardi ne se déroulent plus à la salle Tanaka mais au gymnase. Sur un terrain bien balisé, chacun trouve sa place et s'installe sur un espace dévolu. Quel plaisir de pouvoir évoluer et réaliser les exercices demandés sans avoir peur de gêner son voisin! Une petite dizaine de nouveaux est venue grossir notre groupe de gymnastes. C'est maintenant une quarantaine d'hommes et de femmes qui se retrouvent chaque semaine pour entretenir leur forme et leur moral sous la direction de Joël, notre coach.

Les rencontres du jeudi ont plus de difficultés à repartir. Certains fidèles de ces réunions nous ont malheureusement quittés, d'autres ne sont pas vaccinés et d'autres encore ont toujours



peur des rassemblements en intérieur. Malgré tout, ceux qui viennent sont heureux de jouer à la belote, au scrabble, au skipbo ou au triomino, de passer un moment en compagnie de leurs amis. La marche a aussi vu arriver quelques nouveaux. C'est une joyeuse bande qui arpente les chemins et sentiers et qui découvre de ravissants petits

coins de la campagne charentaise.

Que pourrons-nous faire en 2022 ? Le Covid va-t-il encore empoisonner notre vie de tous les jours ? Gardons espoir et soyons prêts pour le jour où la vie reprendra le dessus, redeviendra normale et où tous ces moments ne seront plus qu'un mauvais souvenir que nous nous empres-

Très bonne année 2022.

serons d'oublier.



LA ROUE LIBRE CHARENTAISE

...Toujours motivés...

i la situation sanitaire perturbe toujours nos habitudes, les cyclistes de la Roue Libre Charentaise continuent de pédaler dans la bonne humeur. Ils se retrouvent régulièrement afin de s'entraîner deux fois par semaine : le mardi chez chacun d'entre nous et le samedi après-midi au départ du Super U de La Couronne.



Les coursiers de leur côté n'ont pas été gâtés par un calendrier chamboulé. Seuls, Luc et Nicolas ont glané quelques places d'honneur. Côté randonnée : nous fondions de gros

espoirs sur notre traditionnelle randonnée «Les Boucles de la Charente» fixée le 5 septembre. Mais les conditions draconiennes imposées par la Préfecture eurent raison de notre motivation: randonnée annulée. Loin de se laisser abattre, sept représentants du club se sont lancés sur les routes de notre circuit afin de se retrouver autour d'un barbecue chez notre ami Dada. La fête fût gâchée par une terrible chute de leur président Yvan Montigaud. Dans la traversée de St Même les Carrières, une route défoncée mettait à bas notre président. Transporté en hélicoptère au CHU de Poitiers, il se réveilla six heures plus tard avec un traumatisme crânien. Heureusement, 48 heures plus tard, il put regagner son domicile. Opéré de l'épaule, il ronge son frein pour 6 mois d'inactivité en



autant de séances de kiné. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

L'une des rares randonnées qui a subsisté au calendrier fût le Tour des Flandres Classic à Taizé-Aizie. Félicitations à nos trois courageux représentants : Paulo, Michel et Christine.

Patrice Biteau, notre pyrénéen, convia ses potes à Luz St Sauveurs pour participer à la fête des côtelettes. Succès garanti, avec Jérôme, Momo et Dada qui raflèrent la coupe du club le plus éloigné. Bravo à nos quatre mousquetaires!

Après l'Assemblée Générale, cyclistes, épouses, famille et amis se retrouvèrent au restaurant La Bonne Franquette à La Couronne dans la joie et la bonne humeur. *Vivement 2022...*



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE ROULLET SAINT-ESTÈPHE-CLAIX

la fin de cette année 2021 si particulière pour tous, nous tenons à remercier tous nos concitoyens qui ont tendu leur bras pour donner un peu de leur sang, malgré les différentes contraintes imposées par les conditions sanitaires que nous connaissons tous.

Bien sûr, il a fallu s'adapter, prendre des rendez-vous, être patients, mais tous vous avez su le faire dans la bonne humeur, et les collectes ont pu se dérouler sereinement.

Mais une nouvelle année s'annonce et nous comptons encore sur vous, et sur de nouveaux donneurs que vous pouvez recruter, pour que 2022 soit plus riche en poches collectées.

A bientôt donc de se retrouver :

- Jeudi 10 février 2022 à Roullet
- Vendredi 22 avril 2022 à Roullet
- Mardi 28 juin 2022 à Claix
- Mercredi 31 août 2022 à Claix
- Mercredi 2 novembre 2022 à Roullet
- Vendredi 30 décembre 2022 à Roullet

Bernard Bouchère, président :

Tél.: 05 45 66 49 97 / 06 81 42 99 33 bernard.bouchere@orange.fr

La dernière collecte de sang organisée à Roullet-Saint-Estèphe a été généreuse.

Vendredi soir 10 décembre 2021, 81 donneurs de sang ont poussé la porte de la salle des fêtes de Roullet-SaintEstèphe pour offrir un précieux cadeau aux malades. 71 poches ont été prélevées, c'est une collecte porteuse d'espoir puisque 9 nouveaux donneurs ont pris la bonne résolution. Certains rendez-vous ont été pris, mais les créneaux non réservés ont aussi permis aux donneurs spontanés d'être admis. Le président de l'amicale, le docteur Bernard Bouchère et la présidente régionale Colette Le Pape, étaient très satisfaits des résultats de cette dernière collecte de l'année. Tous les donneurs après avoir accompli leur don ont eu droit à une collation festive concoctée et servie par les bénévoles de l'association.



AMICALE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

omme pour les années précédentes notre association a tendu des cordes sur l'étang des Glamots le vendredi 26 novembre 2021.

Pour éviter la pause des cormorans, le même jour nous avons fait livrer par la pisciculture de Mouthiers des gardons et des tanches pour l'ouverture de la future saison.

A ce jour, la date de réouverture de l'étang des Glamots est prévue pour le samedi 9 avril 2022 (les cordes seront retirées avant l'ouverture).

Prenez soin de vous et Bonne Année 2022.







ADRASEC

e mardi 23 novembre à 15h, l'ADRASEC (Association Départementale des Radio-Amateurs de la SEcurité Civile) était représentée par deux de ses membres aux obsèques de Monsieur Jean-Paul Kerjean à Roullet. A la création de notre association Monsieur le maire à l'époque avait accueilli le siège social sur sa commune. Chaque année il nous a soutenu financièrement et nous a honoré de sa présence à nos assemblées générales annuelles avec toujours beaucoup d'intérêt et d'encouragements à poursuivre nos missions au sein de la sécurité civile.

Nous avons apprécié que son successeur à la mairie Monsieur Roy Gérard prenne le relais avec le même esprit, le même soutien et les mêmes relations cordiales.

Nous les remercions très sincèrement.

Comme beaucoup d'associations, l'ADRASEC, durant cette année 2021 a été perturbée par le COVID 19.

En effet, pour se maintenir à niveau afin d'assurer ses missions à savoir la recherche de balise d'aéronefs sur demande de la préfecture départementale, les membres doivent régulièrement s'entraîner, ainsi que pour sa deuxième mission c'est-à-dire suppléer le manque de moyens de communications habituels, notamment téléphoniques.

Malgré ces difficultés, ses membres ont régulièrement établi des liaisons radiophoniques au niveau départemental, régional avec les 12 départements de la zone sud-ouest et national avec une station installée au ministère de l'intérieur.

Dans ce but et pour utiliser aussi de nouvelles possibilités, l'association s'équipe de systèmes portables utilisant un moyen de transmission par satellite. Un ensemble émission-réception est actuellement fonctionnel, un deuxième est en attente d'approvisionnement de matériels.

En cette période, L'ADRASEC adresse à chacun et chacune une bonne année 2022. avec toutes les précautions nécessaires.



ASSOCIATION «NOS PETITS GALOPINS»

epuis le 3 septembre, l'association a repris ses matinées de réunion, toujours de 9h30 à 11h30.

Nous sommes 10 ASMAT et 28 enfants. **Une nouveauté**

cette année : nous pouvons désormais nous réunir le mardi en plus du vendredi, grâce à la mairie qui nous prête la salle.

L'association est dirigée par :

Présidente : Magali ROUGIER [06 43 67 77 16]
Secrétaire : Sophie ELIE [06 74 94 06 45]
Trésorières : Nathalie HENRI [06 45 83 27 98]

et Maria MOUCHARD-MONTALDI [06 11 88 24 28].







TENNIS CLUB

ette année, le Tennis Club de Roullet compte **126 licenciés** dont 52 jeunes. Parmi ces licenciés, 110 suivent des cours avec Philippe Bouton et Arnaud Prost, tous les deux professeurs de tennis diplômés.

Cet automne, 6 équipes (4 hommes et

2 femmes) ont participé au **Championnat Vétérans d'hiver** et se sont classées en milieu de tableau. Encore un grand merci aux capitaines pour leur engagement !

Actuellement, 1 équipe femmes et 4 équipes hommes participent au Championnat Interclubs.

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, **3 Tournois Multi Chances** ont été organisés par Philippe avec la présence d'Arnaud. Ils ont permis de réunir 37 jeunes compétiteurs âgés de 13 à 16 ans.

D'autres Tournois Multi Chances jeunes ont été organisés pendant les vacances de Noël :

- Le 18 décembre pour les 8/10 ans Le 20 décembre pour les 15/18 ans
- · Les 21 et 22 décembre pour les 13/16 ans

Les Vétérans eux-aussi auront leur tournoi ! Il se déroulera du 21/02/22 au 05/03/22 à la Halle au sport.

Beau succès cette année pour notre 1er Tournoi de doubles à l'occasion du Téléthon !

Journée Téléthon du dimanche 5 décembre

15 équipes de joueurs et joueuses âgés de 9 à 74 ans se sont affrontées le **Dimanche 5 décembre** afin de récolter des fonds pour le Téléthon. Un seul vainqueur à l'issue de cette belle journée conviviale : le **Téléthon avec 243 € de gains !**

Enfin nous voulions souhaiter la bienvenue à Isabelle Marciquet, Romuald Augeard, Paul Bousquet et Cédric Daigueperce, nouveaux membres du Conseil d'Administration, venus épauler les membres de l'équipe existante dans la gestion du TCR.



Journée Portes Ouvertes de l' ACDL-MJC le samedi 28 Août 2021

L'association espérait retrouver la vie d'avant et pouvoir ainsi fêter ces 30 ans d'existence de la plus belle des façons, festive et conviviale, mais le Covid et les mesures sanitaires imposées ont changé nos plans: malgré tout, de nombreux adhérents et/ou personnes nouvelles sont venus voir et s'inscrire dans les disciplines qui étaient présentées. Les membres de l'activité «Mémoire locale» ont présenté leur ouvrage «L'histoire de notre passé, en ce temps-là», et pour finir la journée l'on a pu apprécier la prestation de notre cheffe de choeur accompagnée de nos professeurs de musique qui ont fait valoir leur talent. Nos adhérents étaient toujours présents même s'ils ont été moins nombreux au cours de cette année et ie ne peux que remercier toux ceux qui nous ont soutenus en faisant don de leur cotisation pour cette saison 2021-2021. Merci également à nos bénévoles qui sont toujours là et qui nous aident vraiment pour que l'association puisse exister et garder le cap vers un meilleur avenir



Après-midi Théâtral de la Cie Lune d'Ailes le dimanche 17 Octobre 2021

Belle journée ensoleillée qui n'a pas retenu quelques 40 personnes venues malgré tout se divertir avec la compagnie de théâtre dans une composition de 2 pièces intitulées «Virgule et Circonflexe», spectacle pour enfants retraçant les mots et la lecture au travers des sourires et des mimes de nos 2 comédiens et «Un dimanche au paradis», spectacle parlant du dimanche à travers le temps et les années, semé de déboires mais aussi parfois de reconquête... Une chance de pouvoir offrir ce spectacle aux habitants du territoire et d'avoir pu permettre au monde de la culture de proximité et des arts vivants d'être présent dans cette période difficile....

Assemblée Générale de l' ACDL-MJC le samedi 27 Novembre 2021

Assemblée générale annuelle, à la salle de spectacle des Glamots, dans le respect des consignes sanitaires, avec quelques 50 personnes ferventes, heureuses de faire connaissance et échanger sur les différents rapports présentés, sur les projets et actions que l'association prévus pour 2022.

Occasion aussi de fêter les 30 ans d'existence de l'association, par une comédienne Morgane qui a fait revivre ces 30 années pleines d'anecdotes et de souvenirs au fil du temps. L'association ne pouvait que se réjouir de l'enthousiasme et de l'ambiance un peu particulière et inédite de cette AG...

Mais malgré la situation sanitaire actuelle nous devons tous garder le cap et sauvegarder la vie associative du territoire, ensemble dans un monde si fragile et difficile à vivre. Ce message d'espoir pour cette nouvelle année vous est adressé à vous tous pour faire face et regagner ce que nous avons perdu pendant ces 2 ans. C'est pourquoi je tenais, au nom du Conseil d'adminis-

tration, à vous souhaiter le bonheur, l'amour et surtout la santé pour cette nouvelle année 2022 avec une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quitté ces en emmenant la maladie avec eux...

Nous vous souhaitons une très belle année 2022 riche en évènements sur notre territoire et nous vous invitons ainsi à venir découvrir l'association sur notre site internet www.acdlroullet.fr et notre page Facebook : ACDL Roullet (Renseignements au 06 84 23 78 24).

Le Président : **Frédéric FAVIER**



SOLIDARITÉ À ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

■ UN NOËL POUR TOUS / LES COLIS DE NOËL



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a renouvelé l'opération «**Un noël pour tous**» destinée aux adultes qui sont souvent les grands oubliés de noël, aux personnes les plus démunies identifiées par des associations. **Un grand élan de solidarité s'est manifesté et a permis de récolter 58 colis de Noël. Soyez-en remerciés.**

Bel élan de solidarité des petits écoliers de Maternelle qui ont offerts 56 boîtes de Noël, apportées au Secours Populaire pour être distribuées aux enfants de familles dans le besoin.

Un grand MERCI.



COLIS DE NOËL POUR LES AÎNÉS



Le traditionnel repas des ainés organisé par le CCAS a été une nouvelle fois annulé cette année. Un colis a été distribué par les élus à tous les aînés de la commune, de 67 ans et plus (422 colis au total).

NOËL À ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

Visite surprise du père Noël dans les écoles de la commune











NOËL À ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

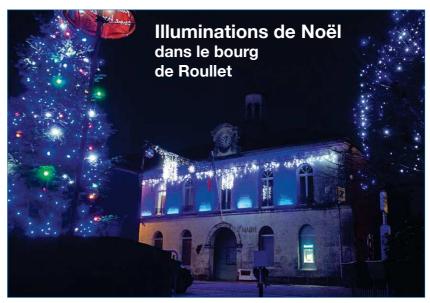
Spectacle Hansel et Gretel

Par la compagnie «Les Marionnettes d'Angoulême» le 14 décembre, offert en spectacle de Noêl aux enfants de la commune à la salle des fêtes.

Ce conte traditionnel sous fond de musique Pop, est un spectacle dynamique, très musical, qui explore différentes facettes de la marionnette contemporaine. Tout public, il a ravi autant les enfants que leurs accompagnateurs présents (250). Un réel succès, avant l'arrivée du Père Noël et son panier de friandises.











Les maisons décorées





Crèche à l'église

«Félicitations à **Yolande FORESTIER** pour la conception et la réalisation de la magnifique crèche installée dans l'église St Cybard de Roullet (et du village illuminé et animé) durant la période de Noël et qui a recueilli tant de compliments unanimes.





- CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2022 -

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS DUES À LA SITUATION SANITAIRE DU CORONAVIRUS

	V	

22 JANVIER 2022 Saint Estèphe FÊTE des VIGNERONS RSE Patrimoine

FÉVRIER

05 FEVRIER 2022 Salle des Fêtes SOIRÉE CABARET Grain d'Folie Comité des fêtes **06 FEVRIER 2022** Salle des Fêtes THÉ DANSANT Nathalie LEGAY Comité des fêtes 10 FEVRIER 2022 Salle des Fêtes DON DU SANG Salle des Fêtes **26 FEVRIER 2022** LOTO Comité des fêtes **27 FEVRIER 2022** Salle des Fêtes THÉ DANSANT Alexis HERVE Comité des fêtes

MARS

05 MARS 2022 Salle des Fêtes **LOTO APE Roullet** 5/6 MARS 2022 Les Glamots **CONCOURS ATTELAGE** Rouler à cheval **CONCOURS de BELOTE Club des Ainés** 10 MARS 2022 Salle des Fêtes 12 MARS 2022 Salle des Fêtes **ANIMATION ACDL** 26 MARS 2022 Salle des Fêtes SOIRÉE IRLANDAISE RSE Patrimoine

AVRIL

02 AVRIL 2022 Salle des Fêtes **CONCOURS de BELOTE** Amicale des chasseurs 9/10 AVRIL 2022 Les Glamots **FOIRE AUX CHOCOLATS Tennis Club Roullet** 10 AVRIL 2022 ÉLECTIONS PRESIDENTIELLES 1er tour Salle des Fêtes 22 AVRIL 2022 Salle des Fêtes DON DU SANG 24 AVRIL 2022 ÉLECTIONS PRESIDENTIELLES 2ème tour Salle des Fêtes

01 MAI 2022 **Etang des Glamots** 08 MAI 2022 Monuments aux morts 07/08 MAI 2022 Les Glamots 12 MAI 2022 Salle des fêtes 22 MAI 2022 Etang des Glamots Boulodrome 22 MAI 2022

CONCOURS DE PÊCHE à la TRUITE Amicale des chasseurs **CÉRÉMONIES 8 MAI**

CONCOURS AGILITY Club canin SPECTACLE DE L'ÉCOLE Jean Jacques ROUSSEAU CONCOURS DE PÊCHE Amicale des chasseurs **CONCOURS de PÉTANQUE Club de Pétanque**

JUIN

10/11/12 JUIN 2022 Les Glamots 10 JUIN 2022 Le Bourg 11 JUIN 2022 Les Glamots 12 JUIN 2022 Les Glamots 12 JUIN 2022 Salle des Fêtes 19 JUIN 2022 Salle des Fêtes 24 JUIN 2022

FÊTE LOCALE Fête foraine Comité des fêtes **COURSE CYCLISTE** Roue Libre Charentaise LA CAGOUILLASSE

BRIC A BRAC / FEU d'ARTIFICE Comité des fêtes ÉLECTIONS LEGISLATIVES 1er tour ÉLECTIONS LEGISLATIVES 2ème tour **FÊTE DE LA MUSIQUE ACDL**

JUILLET

DATE ?? Lieu à déterminer SOIRS BLEUS Commune et GrandAngoulême

■ AOÛT

FIN AOÛT 2022 Lieu à déterminer CINÉ PLEIN AIR Département

■ SEPTEMBRE

03 SEPTEMBRE 2022 Salle des fêtes JOURNÉES PORTES OUVERTES ACDL 03/04 SEPTEMBRE 2022 **CONCOURS D'ATTELAGE Rouler à cheval** Les Glamots 10/11 SEPTEMBRE 2022 Les Glamots **FORUM des ASSOCIATIONS** 24/25 SEPTEMBRE 2022 SALON ANTI GASPI CCAS Les Glamots **29 SEPTEMBRE 2022** Salle des fêtes **CONCOURS de BELOTE Club des Ainés**

OCTOBRE

08 OCTOBRE 2022 Salle des Fêtes **09 OCTOBRE 2022** Salle des Fêtes MANIFESTATION À DÉFINIR Comité des fêtes 15/16 OCTOBRE 2022 Salle des Fêtes **EXPO CONCOURS PHOTOS Commune** 22/23 OCTOBRE 2022 SOIRÉE THÉÂTRE ACDL Salle des fêtes 23 OCTOBRE 2022 OCTOBRE ROSE

LOTO Comité des Fêtes Roullet

MARCHE «Roullet SEIN Estèphe» Commune

NOVEMBRE

02 NOVEMBRE 2022 Salle des Fêtes **5/6 NOVEMBRE 2022** Salle des Fêtes **11 NOVEMBRE 2022** Monuments aux morts 12 NOVEMBRE 2022 Salle des Fêtes Salle des Fêtes **20 NOVEMBRE 2022** 27/28 NOVEMBRE 2022 Salle des fêtes

DON DU SANG

SALON du LIVRE et DES CRÉATEURS Bibliothèque **CÉRÉMONIES 11 NOVEMBRE** LOTO Club des Ainés REPAS DES AINÉS Commune / CCAS BOURSE AUX JOUETS + SAPINS DE NOËL APE Roullet

DECEMBRE

02/03/04 DECEMBRE 2022 Salle des Fêtes TÉLÉTHON Associations communales/commune **10 DECEMBRE 2022** Salle des Fêtes REPAS Club de Pétanque **16 DECEMBRE 2022** ARRIVÉE DU PÈRE NOEL Commune/ Effervescentre **Bourg de Roullet** 17 DECEMBRE 2022 Salle des Fêtes REPAS SPECTACLE Club des ainés **30 DECEMBRE 2022** Salle des Fêtes **DON DU SANG** RÉVEILLON ST SYLVESTRE Football Club 31 DECEMBRE 2022 Salle des Fêtes **31 DECEMBRE 2022** Salle de spectacle Les Glamots **RÉVEILLON SOLIDAIRE Effervescentre**



··· REMERCIEMENTS ···

Nos plus sincères remerciements pour leur aide à la réalisation des bulletins municipaux : à Mme REBEIX Josette, correspondante locale de la Charente Libre pour le prêt de certains articles et photos, à M. FORESTIER Marc, passionné de photographie, pour les crédits photos donnés gracieusement, à tous les présidents d'associations pour les documents fournis en temps et en heure, à toutes les personnes qui suggèrent des idées d'articles et à tous les membres de l'équipe de rédaction.